

Renforcer les liens Société et Recherche

Le rôle structurant des sciences
humaines et sociales

Renforcer les liens Société et Recherche

Le rôle structurant
des sciences humaines et sociales

Octobre 2020



Réalisé avec l'aide du Ministère de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation



Sommaire

Préambule	07
PARTIE 1	
Refonder les liens entre Société et Recherche avec les sciences humaines et sociales	09
Les sciences humaines et sociales : un état de la Recherche	10
Une recherche vivante	11
Une contribution potentiellement forte au développement	14
Une recherche (in)utile ?	16
Servir la Société et les sociétés	20
Construire de la matière à innovation sociale	20
Valoriser autrement les SHS	22
Valoriser largement les SHS	24
Penser des modes de coopération pertinents et partagés	28
Transformer l'écosystème de valorisation des SHS	28
Repositionner la recherche dans la société	32
Piloter la résolution des défis sociétaux avec la recherche	36

PARTIE 2

10 préconisations pour une stratégie nationale de liaison recherche et société

41

1/ Déployer la recherche sur la valorisation des SHS pour l'innovation sociale

42

2/ Promouvoir la R&D sociale

44

3/ Soutenir l'émergence ou le renforcement d'initiatives nationales

46

4/ Mesurer la création de valeur des recherches en SHS en France

48

**5/ Créer un fonds de financement de la R&D sociale par une réaffectation du CIR
vers les structures non lucratives de liaison Recherche-Société**

50

**6/ Valoriser les laboratoires par leur contribution à la compréhension
et à la résolution d'enjeux de société**

52

7/ Appuyer les expérimentations territoriales de solutions innovantes

54

**8/ Intégrer les compétences d'un innovateur social dans les programmes
de recherche**

56

**9/ Porter une réflexion sur la propriété intellectuelle de la recherche en SHS,
pour en faciliter l'exploitation sociale et économique**

58

**10/ Organiser un dispositif national de recours à la recherche sur les grandes
questions sociétales**

60

Bibliographie

62

Les auteurs

64

Nous sommes heureux de publier ce livre blanc qui exprime nos positions et propositions concernant les liens entre recherche et société. Nous le publions dans un contexte où nous avons le plus urgemment besoin des sciences humaines et sociales : pour éclairer nos choix de société et pour appuyer l'émergence de propositions et d'initiatives fortes, transformatrices, en capacité de renforcer nos institutions, nos solidarités, nos écosystèmes.

Ce livre a été écrit avant le contexte actuellement marqué par la crise sanitaire liée au COVID-19. Il est aussi antérieur à la mobilisation nationale du mois de mars qui s'est opérée au sein des laboratoires et des universités qui, sur tout le territoire français, produisent, enseignent et font vivre les sciences humaines et sociales, dans des conditions parfois précaires.

Nous souhaitons dans ce propos liminaire, vous en proposer une rapide synthèse, en espérant qu'elle fournira également les clefs pour percevoir l'intérêt des propositions dont ce livre blanc se fait l'écho.

◆ En premier lieu, nous affirmons la nécessité de préserver et de poursuivre l'investissement dans une recherche fondamentale en SHS qui a déjà fait les preuves de sa pertinence et de son intérêt. Notre proposition de faire de l'activité de transfert et de valorisation une activité distincte, qui ne doit en aucun cas entrer en concurrence des financements de la recherche, est enracinée dans ce constat.

◆ Nous affirmons en effet en second lieu la nécessité de permettre aux chercheurs académiques d'être pleinement des chercheurs, et non des chercheurs entrepreneurs, ou des chercheurs porteurs de projet alors même que cela est trop souvent le levier principal de valorisation des travaux envisagé. La recherche fondamentale est vitale et il est nécessaire qu'elle conserve cette vitalité pour nourrir une recherche et développement rigoureuse, transformatrice et riche. Notre proposition de créer une fonction distincte d'innovateur social, embarquée dans les projets de recherche et en capacité de faire ce travail de traduction, va dans ce sens.

◆ Cela passe troisièmement par la nécessité de rappeler et réaffirmer l'utilité sociale des recherches en SHS, non

pas seulement comme levier dans le développement d'une carrière individuelle mais bien dans l'exploration et la production de l'intérêt général, à la base même de la prise en charge publique de leur production, publique c'est-à-dire financée par la communauté nationale au titre des bénéfices qu'elle espère en retirer. Notre proposition de construire de nouveaux indicateurs d'évaluation, centrés sur l'intérêt sociétal et environnemental des programmes, en rupture avec l'évaluation individuelle et les normes gestionnaires en vigueur aujourd'hui, va dans ce sens.

◆ Enfin, il est plus que nécessaire aujourd'hui de permettre à des acteurs non marchands et non lucratifs de financer leur effort de recherche et développement (distincte d'une recherche fondamentale) sur des bases au moins proportionnelles aux effets positifs qu'ils peuvent avoir sur la société, effets dont la mesure ne saurait être strictement économique. Cette recherche et développement s'opère pour le développement de projets d'intérêt général, en réponse aux enjeux de notre société alors même que les fonds alloués à la recherche et développement s'orientent aujourd'hui massivement vers des recherches strictement technologiques, dont les retombées pour la société sont bien plus souvent présumées que démontrées. Notre proposition de création de leviers financiers similaires au crédit d'impôt recherche va dans ce sens.

Nos propositions tendent à tracer les contours d'une structuration nouvelle des relations entre science et société. Nous espérons qu'elles sauront retenir votre intérêt et qu'ensemble, nous pourrions les approfondir et faire vivre une recherche exigeante, réellement en capacité de contribuer à l'émergence d'une société moins inégalitaire, plus juste et plus écologique.

Les auteurs

Préambule

La recherche et l'éducation représentent deux des postes majeurs du budget de l'État en France et des pouvoirs publics en général¹. Cette priorité donnée au Savoir sous toutes ses formes (connaissances, pratiques, comportements) est au cœur de notre projet de Société.

1. En 2019 par exemple, l'Enseignement scolaire, ainsi que la Recherche et l'Enseignement supérieur représentent plus de 20% des dépenses de l'État. Le budget de l'État voté pour 2019 en quelques chiffres, Ministère de l'Action et des comptes publics, 2019.

Ce projet a longtemps été guidé par le prisme technique et technologique comme levier de solutions aux défis sociétaux. Le progrès, pensé par les Lumières du XVIII^{ème} siècle, était abordé grossièrement dans les sociétés industrielles naissantes comme une manière de dompter la Nature : il s'agissait d'en explorer les richesses, de les exploiter et de créer les machines permettant de limiter les maux naturels : maladies, famines, misère, guerres, pauvreté, etc. Les connaissances – objectives et rationnelles – étaient placées au service d'un projet émancipateur.

Le XX^{ème} siècle nous a légué deux leçons principales. La première est que cette logique de progrès, aussi séduisante puisse-t-elle paraître, crée ses propres perturbations et ses propres horreurs : l'holocauste ou l'invention de la bombe nucléaire en sont les exemples les plus marquants. La deuxième est la compréhension de la finitude de notre monde. A force de l'exploiter, nous épuisons nos propres écosystèmes, mettons en péril les espèces végétales et animales. La profusion des biens, levier de la société de consommation, aboutit à prendre, transformer, absorber plus que ce que la Terre ne peut produire.

Ce nouveau siècle s'ouvre sur la crise de sens des sociétés et sur le constat que l'issue repose autant, sinon plus, sur la capacité à comprendre et maîtriser la nature humaine que la Nature elle-même.

Cela n'est pas sans conséquence sur la place qui doit être dévolue aux sciences de l'Homme et de la Société dans les prochaines décennies, du moins au regard des sciences dites « dures » (sciences de l'ingénieur, physiques...), qui demeurent le socle du modèle technologique. Soupçonnées d'être moins rigoureuses, moins scientifiques, moins utiles, les sciences humaines et sociales ont largement souffert sous l'ère industrielle et technologique d'une influence supposée plus limitée sur les affaires du monde. Pourtant, on ne saurait ignorer la manière dont la géographie a façonné les politiques d'aménagement du territoire, comment les sciences économiques de Keynes à l'École de Chicago ont influencé l'économie mondiale, comment la littérature ou l'histoire ont travaillé les identités culturelles, comment la psychologie a bouleversé les actions et les comportements des êtres humains, ou comment le droit et la science politique ont consolidé les systèmes démocratiques.



Cette vérité est toujours plus d'actualité. En effet, pour penser la ville de demain, les systèmes de mobilité, les modèles agricoles, la résolution des conflits, la longévité, on convoque de plus en plus l'histoire, la sociologie, l'anthropologie, l'économie, le droit ou la psychologie. Parce qu'elles ambitionnent d'apporter un discours scientifique sur l'Homme en Société, les sciences humaines et sociales sont au cœur des enjeux politiques de ce siècle.

Cette dimension stratégique des sciences humaines et sociales tranche avec les instruments nationaux de diffusion et de valorisation scientifique qui, encore largement issus de l'ère industrielle, répondent aux critères d'une société technique et non d'une société politique. La place occupée par le brevet dans la politique économique de soutien à la recherche, l'influence de la pensée de l'ingénierie dans les mécanismes de transfert vers les acteurs socio-économiques, la domination des sciences techniques dans les pratiques de médiation scientifique vers les plus jeunes en sont des exemples révélateurs. Cela donne le sentiment paradoxal que la recherche en sciences humaines et sociales ne s'est pas encore suffisamment investie dans un dialogue fécond et une confrontation salutaire avec la Société dans son ensemble.

Ce livre blanc se veut une contribution supplémentaire dans le renforcement et la revitalisation de ce dialogue. Son but, toutefois, n'est pas de théoriser les contours d'un nouveau modèle de dialogue entre science et société, mais plutôt de mettre au jour les moyens de puiser dans les savoirs issus des sciences humaines et sociales pour répondre aux défis de notre temps, qu'ils soient locaux ou globaux.

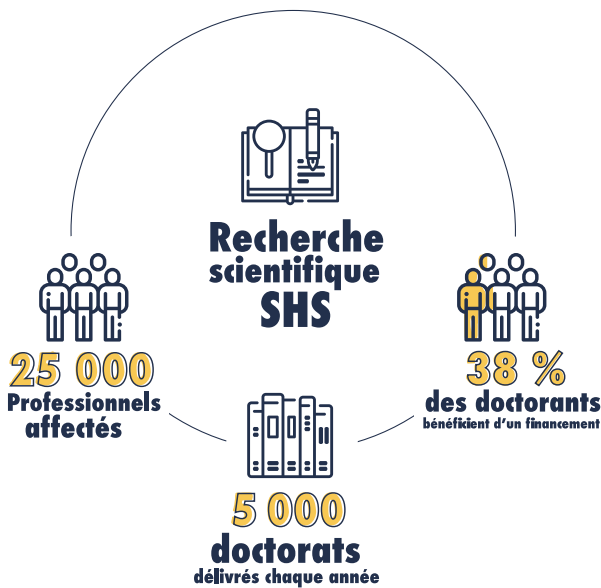
Pour cela, nous proposons une manière nouvelle d'aborder la recherche en sciences humaines et sociales et de la positionner concrètement aux côtés des décideurs, des entrepreneurs, des acteurs de la société civile, des citoyens.

Cette dimension stratégique des sciences humaines et sociales tranche avec les instruments nationaux de diffusion et de valorisation scientifique encore largement issus de l'ère industrielle qui répondent aux critères d'une société technique et non d'une société politique.

Ce livre blanc est constitué de deux parties. Une première partie développe notre lecture des enjeux des liens entre recherche et société. Une deuxième partie met en lumière 10 propositions d'actions à l'endroit des pouvoirs publics pour amorcer une nouvelle stratégie à l'égard des sciences humaines et sociales.

PARTIE 1

**Refonder les liens entre Société
et Recherche avec les sciences
humaines et sociales**



Les sciences humaines et sociales : un état de la Recherche

Les sciences humaines et sociales (SHS) regroupent de nombreuses disciplines comme la sociologie, la géographie, la philosophie, les sciences de l'éducation, la psychologie, l'anthropologie, l'ergonomie, l'économie, la démographie, les sciences du langage, les sciences juridiques et politiques, l'archéologie, les sciences de l'information et de la communication. Ces différentes disciplines regroupent plus de 55% des étudiants à l'université en France, soit plus de 900 000 au cours de l'année universitaire 2017-2018².

Une recherche vivante

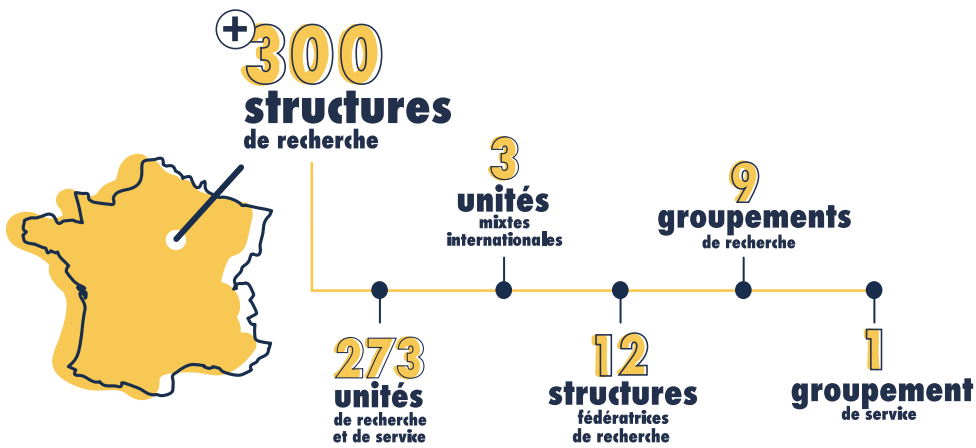
Sur le plan de la recherche scientifique, on compte plus de 25 000 personnes affectées au sein des unités de recherche des sciences humaines et sociales. Chaque année, se sont près de 5 000 doctorats délivrés dans les différentes disciplines relevant des sciences humaines et sociales³. Ce chiffre est très élevé, à la fois au regard des postes académiques effectifs proposés après l'obtention du doctorat (on compte globalement 8 000 postes de professeurs des universités et 17 000 postes de maîtres de conférence titulaires et stagiaires environ)⁴, mais aussi en raison du nombre réduit de financements dédiés pour rédiger et soutenir une thèse. Les SHS ont cette particularité que seuls 38% des doctorants inscrits en première année de doctorat bénéficient d'un financement spécifique, contre 92% dans les autres disciplines, en 2014-2015⁵.

2. Nous intégrons dans les disciplines SHS les humanités (lettres, langues, art, philosophie, histoire...), les sciences sociales (sociologie, démographie, ethnologie, anthropologie, ...) ainsi que les sciences juridiques, économiques et politiques. « Les effectifs universitaires 2017-2018 », Note Flash du SIES, MESRI, Mai 2018

3. Etat de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°12, *Le doctorat et les doctorants*, MESRI – SIES, 2019

4. En 2014-2015. *Sciences Humaines et Sociales, Indicateurs synthétiques*, MESRI – SIES, 2017

5. Idem



6. L'INSHS en chiffres, <https://inshs.cnrs.fr/fr/inshs>

La France est dotée de plus de 300 structures de recherche positionnées sur le territoire, dont 273 unités de service et de recherche, 12 structures fédératrices de recherche, 9 groupements de recherche et 1 groupement de service, 3 unités mixtes internationales⁶. Les chercheurs en SHS développent en continu des outils vivants et exigeants scientifiquement qui permettent de capitaliser des données empiriques issues de leurs travaux : en partant de l'entretien biographique, le suivi longitudinal en sociologie, l'analyse d'archives en histoire, les statistiques par questionnaire en économie et démographie, l'observation directe non participante, en allant vers l'observation participante en ethnographie et en anthropologie, les sondages, les expérimentations par tests, les méthodes cliniques en psychologie, etc. ; les techniques d'enquête sont plurielles et cumulables. Ces méthodes riches, diverses et complémentaires permettent la production de connaissances solides. La constitution de vastes bases de données inventoriant systématiquement les sources de toutes sortes, préservées et enrichies constamment, offrent une rigueur incontestable à la démarche scientifique.

Moins gourmande en matériels et technologies de haute précision, la recherche en sciences humaines et sociales mobilise des financements comparativement moindres au regard des autres sciences et du nombre de personnels de recherche qu'elle concerne. Les SHS représentaient ainsi 12% de l'ensemble des crédits budgétaires du Ministère de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation (MESRI) en 2018, qui s'établissaient à 1,6 milliard d'euros⁷. En revanche, elles sont fortement dépendantes des financements publics. La part des chercheurs travaillant en entreprise, intervenant dans le domaine scientifique des sciences humaines et sociales, est ainsi de 2% seulement en 2013 et s'élève à un peu plus de 3 500 personnes (sur plus de 215 000 chercheurs travaillant en entreprise)⁸.

7. Etat de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°12, *Les objectifs socio-économiques des crédits budgétaires consacrés à la recherche*, MESRI - SIES, 2019

8. *Sciences Humaines et Sociales*, Indicateurs synthétiques, MESRI - SIES, 2017



Dixit

Dixit est un jeu de société éducatif et ludique, conçu au début des années 2000 par Jean Louis Roubira, un pédopsychiatre travaillant au centre hospitalier Henri-Laborit de Poitiers. Il s'agit d'un jeu d'images oniriques et poétiques qui permettent de stimuler des associations d'idées et des imaginaires collectifs.

Il a été pensé initialement pour améliorer la qualité du langage et les interactions sociales de jeunes en difficulté. Refusé en 2006 par différentes maisons d'édition au motif que le jeu serait trop original, voire trop intellectuel, Dixit se développe à partir de différentes expérimentations, sous la forme de recherches-actions, menées avec des jeunes accueillis dans des structures luttant contre l'échec scolaire. La sortie de cette phase expérimentale est rendue possible par une collaboration étroite menée avec un infographiste, Régis Bonnessée, qui crée l'entreprise Libellud, chargé de l'édition de Dixit. Libellud lance 5000 boîtes à la fin 2008, dont 1000 avaient été précommandées par l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADSEA) et distribuées dans toutes les familles d'accueil et autres centres sociaux de tout le département.

Titulaire de nombreux prix en France comme à l'international, Dixit devient rapidement l'un des jeux de société français les plus vendus au monde, assurant le succès économique de l'entreprise Libellud. Il est reconnu comme meilleur jeu de l'année dans plus d'une dizaine de pays dès 2010. Il a, depuis cette date, fait l'objet de nombreuses extensions et continue d'être utilisé dans un cadre professionnel, dans les écoles ou les institutions travaillant auprès des jeunes notamment. Il s'est vendu à 6 millions d'exemplaires à travers le monde.

Dixit est un cas d'école de transfert d'un savoir scientifique relevant des SHS, à vocation thérapeutique, dans la sphère familiale et quotidienne, à partir d'une trajectoire mêlant utilité sociale et succès commercial.



Afin que les acteurs (politiques, socio-économiques, de la société civile) ne reproduisent pas des erreurs antérieures, des conflits humains, puissent s'adapter aux évolutions sociologiques et environnementales de leur contexte, voire travailler à transformer ces contextes pour qu'ils soient plus justes, plus équitables, plus soutenables, etc.

Une contribution potentiellement forte au développement

La contribution des sciences humaines et sociales se définit clairement par leur dimension transversale. Les SHS ont vocation à expliquer les enjeux, les luttes et les transformations sociales tout en décelant les nouvelles questions qui émergent et les dangers pour lesquels il est nécessaire d'apporter des réponses urgentes.

En premier lieu, les SHS ne sont pas limitées en matière d'objets de recherche (y compris des objets que l'on pourrait circonscrire à la technologie ou la biologie) : tout peut être en réalité un terrain pour produire des connaissances.

Ensuite, par leur possibilité d'imbriquer plusieurs regards, de juxtaposer plusieurs points de vue (psychologie avec histoire, géographie avec sociologie, etc.), elles s'adaptent facilement à la demande sociale, dont les problématiques sont par nature transversales. Il en résulte d'ailleurs un croisement fertile pour le développement de nouveaux modèles et approches plus complets.

Enfin, au regard de l'innovation, les SHS répondent véritablement à des problématiques d'actualité : contrairement à ce qui peut leur être parfois reproché, elles ne produisent pas des savoirs non intelligibles dans la pratique ou le concret. Ce n'est pas parce que les chercheurs tendent à une objectivité scientifique par leur souci de neutralité axiologique (Weber, 1965/1992) que les résultats de leurs travaux ne peuvent pas répondre à des finalités complexes imprégnées de valeurs spécifiques. Au contraire, l'un de leurs résultats est bien la modélisation (Popper, 1973) : les modèles sont tels une composition de symboles, de processus, permettant de simplifier le système réel étudié. Ces modèles ne sont pas seulement descriptifs, mais bien normatifs (servant de norme et prescription de ce qu'il faudrait idéalement faire) et explicatifs (acceptation des défauts et des complications pour une meilleure aide à la décision).

De ce fait, les SHS ont aussi pour vocation de produire des nouveaux processus, systèmes, services, ou autres solutions, afin que les acteurs sociaux économiques ne reproduisent pas des erreurs antérieures, des conflits humains, ou puissent s'adapter aux conséquences organisationnelles d'un fait sociétal, etc.

On note ainsi une irrigation constante de la réflexion portée par l'État et les acteurs du monde socio-économique. Qu'il s'agisse du secteur public ou privé, la demande à l'égard des SHS est de plus en plus répandue : les acteurs et institutionnels (PME, ETI, Associations, collectivités territoriales, ministères, etc.) sont aujourd'hui plus nombreux à commanditer des études et rapports dans l'espoir de trouver des réponses leur permettant de transformer leurs pratiques et leurs comportements. Ce constat est particulièrement prégnant au regard de différents domaines, tels que le numérique et les TIC, la culture, le tourisme, etc. Les chercheurs en SHS sont ainsi mobilisés sur des aspects précis de la société : améliorer la gestion des ressources humaines, faciliter la transmission sur un territoire, transformer les pratiques d'apprentissage, assimiler et gérer les données, etc.

Dans un premier temps, ils apportent un éclairage sur les connaissances déjà existantes qui circulent dans le champ concerné. Par exemple, dans le domaine de l'habitat, les pouvoirs publics (ministère du logement) ou les chefs d'entreprises (bailleurs sociaux, entreprise d'énergie renouvelable) ont besoin de connaître les processus sociaux à l'œuvre dans un territoire avant de prendre la décision de mettre en place une action publique ou un projet.

Cet éclairage préalable de la réalité sociale est une étape primordiale pour la prise de décision et un outil pour adapter l'offre de services à la population étudiée, afin de faciliter son appropriation. Les chercheurs SHS irriguent ainsi continuellement la réflexion des pouvoirs publics ou des acteurs socio-économiques par des préconisations opérationnelles à réaliser in vivo ou a posteriori.

Dans un deuxième temps, les SHS sont une réserve de solutions concrètes. Il peut s'agir par exemple :

- ◆ **de repenser les modalités de recrutement dans un service** pour trouver le candidat le plus efficace et en adéquation avec le poste (méthodes issues de travaux en sciences de gestion et de psychologie) ;
- ◆ **d'inventer de nouvelles formes de services** dans le domaine de l'agriculture par exemple (fermes urbaines, etc.) ;
- ◆ **de permettre la réhabilitation des centres bourgs** et d'inventer de nouvelles fonctions de bâtis anciens (recherche en géographique et sociologique du territoire) ;

♦ **de réinventer l'apprentissage de l'écrit** (recherche en ergonomie et psychologie portant sur la mémoire orthographique).

♦ **de repenser la transmission de la mémoire** (spectacle artistique sur la base de recherches historiques) ;

Par ailleurs, la valeur des SHS fait souvent la réussite d'entreprises telles que Facebook, Blablacar, Airbnb, pour les plus connues, mais aussi de celles que l'on regroupe généralement sous les termes génériques d'économie collaborative ou encore d'économie sociale et solidaire. En effet, ces entreprises ne valorisent pas dans leur développement l'aspect uniquement technologique de leur innovation. A contrario, elles mettent en évidence les dimensions sociales auxquelles elles participent telles que la solidarité, le lien social, le partage, les réseaux, etc., que ces objectifs soient atteints ou non dans la réalité de leur activité.

Dans un contexte plus dramatique, au lendemain des attentats qui ont eu lieu en France en novembre 2015, la société civile et politique réagit à l'effroi par un besoin de compréhension et d'analyse qui sollicite de fait les SHS⁹. L'importance et le rôle des SHS pour apporter des clefs de compréhension et des réponses concrètes aux grandes problématiques de société sont donc primordiaux.

Une recherche (in)utile ?

Pourtant, la recherche académique en SHS demeure trop souvent à la marge de la construction des politiques publiques et des projets ciblant les problématiques sociétales.

Par exemple, l'usage par les acteurs socio-économiques de la recherche en SHS brute sortant de l'université est rare : en réalité, il est plus souvent fait appel à des consultants et experts non universitaires pour traiter de leur problématique, pour leurs compétences sectorielles et techniques, qu'à des résultats de recherche issus des sciences humaines et sociales. Par ailleurs, qu'il s'agisse d'une politique publique, de nouvelles fonctionnalités d'un produit, ou d'un nouveau prototype pour une entreprise, la solution est davantage le fruit d'un travail de recherche (voire d'ingénierie) en interne de la part de l'acteur socio-économique, plutôt que le résultat d'une valorisation d'un programme de recherche en SHS (thèses, recherche financée par les acteurs publics ou l'ANR, etc.).

9. Cf. par exemple l'article d'Alain Fuchs, Président du CNRS, publié par Libération le 20 novembre 2015, qui appelle la communauté scientifique à se mobiliser pour apporter des solutions à une société post-attentats. <http://sciences.blogs liberation.fr/2015/11/20/le-pdg-du-cnrs-veut-une-recherche-post-attentats/>

Il y a bien là un paradoxe entre, d'une part, l'énergie et les dépenses de l'État déployées dans le domaine de la valorisation de la recherche en SHS vers le monde socio-économique et, d'autre part, les productions et utilisations qui en sont faites par les acteurs concernés. Face à ce hiatus on peut légitimement questionner non pas tant l'utilité des recherches en SHS que la pertinence des modalités de valorisation qui dominent aujourd'hui le secteur.

Depuis longtemps, les SHS sont victimes d'une dévalorisation sociale forte, bien que cela n'ait pas toujours été le cas¹⁰. Elles sont couramment pensées comme inadéquates face au marché, les chefs d'entreprises ne voyant pas comment les utiliser pour leur développement. En effet, alors qu'elles produisent des connaissances scientifiques, celles-ci ne sont pas considérées comme « fiables » ou « concrètes », en mesure de mener à des innovations commercialisables ou lucratives. Même si celles-ci définissent rigoureusement la réalité, elles ne sont pas pensées comme pouvant être « moteur de l'économie ». Elles sont davantage perçues comme étant : « au-dessus » des acteurs (abstraites) car elles ne parlent pas le même langage opérationnel que ceux qui en auraient besoin ; « en dehors » ou « à côté » du contexte, car elles semblent ne pas intégrer les questions produites dans l'environnement (le « terrain »), qui est en demande de réponses concrètes et immédiates.

Elles sont donc considérées comme « socialement inutiles », dans le sens où elles ne permettent pas des usages immédiats ou facilement appropriables pour relever des défis, déjouer les risques, créer du rendement, etc.

Un autre indice de ce positionnement est l'insertion professionnelle des diplômés et docteurs en SHS sur le marché du travail. En effet, si un peu plus de 85% des docteurs en SHS occupent un emploi 12 mois après l'obtention de leur doctorat (niveau sensiblement identique toutes disciplines confondues), ils demeurent relativement peu insérés dans le secteur privé et ont plus de difficultés à trouver un emploi de niveau cadre. Ils disposent également des plus faibles revenus, en particulier en début de carrière puisqu'ils gagnent en moyenne 200 euros de moins que l'ensemble des docteurs¹¹.

S'il est donc certain qu'elles soient dévalorisées, comme Durkheim l'évoquait en parlant de l'utilité de la sociologie, peut-on vraiment parler d'inutilité des SHS quand on observe tant d'usages possibles ? En effet :

Peut-on vraiment parler d'inutilité des SHS quand on observe tant d'usages possibles ?

10. On pense notamment à la place prépondérante occupée par la rhétorique, la poésie, les arts ou la philosophie, ou à la transversalité des connaissances qui était de mises depuis l'Antiquité et jusqu'au 19^{ème} siècle. Cependant, depuis l'ère industrielle et l'apogée du progrès technologique, la situation s'est inversée au détriment des SHS. De plus, dans une société de consommation, l'acquisition de bien et l'usage de services renforcent la dimension matérielle et technologique de la demande, là encore en faveur des sciences dures.

11. État de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°12, *Le devenir des docteurs trois ans après l'obtention de leur thèse*, MESRI – SIES, 2019

◆ **Elles disposent d'une utilité « critique » :**

elles démasquent les processus cachés, les rapports de pouvoir et décèlent les jeux d'acteurs, permettant ainsi de lever le voile de l'ignorance des acteurs sociaux et économiques (chefs d'entreprises, agents territoriaux, décideurs politiques, etc.). Elles ont une fonction critique sur l'hégémonie de certains savoirs ou actions de l'État.

◆ **Elles sont un « instrument d'objectivation » :**

elles permettent la prise de distance et la rationalisation de ce qui est de l'ordre de l'irrationnel, pour mieux prendre des décisions.

◆ **Elles sont un « outil de prise de conscience » :**

elles éveillent les consciences en mettant en évidence le fonctionnement de la société. Elles rendent lisibles ce qui peut paraître caché ou incompréhensible. Elles permettent de rassembler les citoyens, les agents autour d'un objectif commun.

◆ **Enfin, elles sont une « source d'innovations sociétales » :**

elles sont en mesure de produire des solutions nouvelles (initiatives, services, produits, etc.) à un problème identifié par l'acteur public et/ou privé, par la combinaison de leurs apports critiques, d'objectivation et de prise de conscience. En ce sens, elles font le lien entre l'expérience et la décision, entre la société et la politique.

Ainsi, par la connaissance qu'elles apportent des systèmes et des processus, la recherche en SHS présente une forte utilité sociale, sans que cela signifie pour autant devoir servir les intérêts des dominants (dans les champs culturel, politique, religieux, économique, etc.). Elle peine pourtant à la démontrer, du fait notamment de la différence qui existe entre connaissance et recherche appliquée : en effet, si les connaissances produites apparaissent stratégiques, la recherche directement applicable qui peut en ressortir demeure difficile à appréhender, en raison des formats de diffusion et de valorisation pratiqués. Ce sont en majeure partie des rapports, colloques ou conférences, dont la traduction en outils ou solutions opérationnels reste difficile à mettre en œuvre, d'un point de vue socio-économique ou politique. La valorisation de cette recherche, dans le sens d'un transfert de connaissances mobilisables par l'acteur politique ou socio-économique, est aujourd'hui encore balbutiante et trouve difficilement son modèle opératoire et économique.



Restaurant dans le Noir

Le concept de Restaurant dans le Noir est issu de travaux de recherche d'un philosophe allemand, Andreas Heinecke, qui lança les concepts de Dialogue dans le Noir au cours des années 1980, où il s'agissait pour les voyants de pénétrer dans le monde des non-voyants, tout en étant aidés par eux. Dans le noir, en effet, le handicap est inversé, la personne voyante expérimentant concrètement la réalité d'une personne atteinte de cécité.

Les travaux de Heinecke sont adaptés en France dans les années 1990 par un homme de théâtre et de cinéma, Michel Reilhac, qui collabore sur ses projets artistiques avec l'association Paul Guinot pour les aveugles et les malvoyants et sur des premières expériences de dîners dans le noir, où le service est entièrement géré par des personnes mal-voyantes. Avec l'appui de Michel Reilhac et de l'association, le premier restaurant dans le noir ouvre ses portes en 2004, sous l'impulsion d'un entrepreneur social Edouard de Broglie.

Face au succès grandissant, la chaîne de restaurants Dans le Noir ouvre rapidement des établissements aux quatre coins du monde : Genève, Bangkok, New York, St Petersburg... et diversifie ses activités : massage dans le noir, événementiel, boutique sensorielle, etc.

L'entreprise revendique aujourd'hui près d'un million de visiteurs et dispose d'un modèle économique rentable depuis 2005. Dirigée en partie par des entrepreneurs non-voyants, elle demeure l'un des meilleurs exemples de sensibilisation positive au handicap.



Traduire ce qui a été observé en une solution potentielle pour répondre à une problématique donnée.

Servir la Société et les sociétés

Du fait de la nature même des SHS – dans toute leur diversité – et de leur contribution à la compréhension du monde, leur valorisation ne peut se penser uniquement sous un angle commercial ni sous la seule forme d'un produit. Si l'on comprend la valorisation comme la traduction de résultats scientifiques en application, celle des SHS s'oriente nécessairement vers la société. Pour autant, les formats de valorisation proposés jusqu'à présent ne s'apparentent pas tant à des solutions en mesure de résoudre des problématiques sociétales, qu'à des modes de diffusion de connaissances, qui demeurent difficilement appropriables en l'état par les acteurs socio-économiques. C'est pourquoi il est nécessaire de penser d'autres modes de valorisation, dont les retombées économiques peuvent ne pas être immédiates, mais dont l'impact social est potentiellement fort.

Construire de la matière à innovation sociale

Il ne s'agit pas ici de remettre en question l'intérêt de la recherche fondamentale, o combien cruciale à la société. Il s'agit plutôt de proposer une orientation complémentaire, à savoir lui donner une application. Pour les SHS, cette utilité doit être sociale (au service de la Société). En effet, si la recherche peut être à l'origine d'innovations, celles produites par les SHS sont tournées vers la société : elles vont permettre de répondre de manière inédite à des enjeux ou problématiques sociétales, qu'il s'agisse d'accès à l'éducation, de lutte contre l'isolement social, de santé de proximité, etc. La recherche en SHS ne peut pas être une recherche de laboratoire, en milieu fermé, hors sol. Elle est nécessairement en prise avec les questions qui traversent la société. Elle est nécessairement politique, en ce sens qu'elle vient interroger l'organisation humaine.

La recherche produite en SHS, qu'elle soit fondamentale ou appliquée, a potentiellement un usage dans la société. S'il ne s'agit pas de faire de chaque recherche menée une source d'innovation sociale, il ne faut pas en minimiser, à l'inverse, le potentiel d'innovation. Ainsi des recherches sur l'histoire de l'Espagne post-franquiste peuvent-elles amener à créer les conditions pour une vie sociale apaisée (comment construire la paix ?)¹². De même, travailler sur l'imagerie du corps humain maltraité peut-il permettre de penser une véritable politique publique de lutte contre les violences conjugales¹³.

12. Issu de Françoise Dubosquet, professeure à l'Université Rennes 2 en études ibériques, directrice de l'Équipe d'Accueil ERIMIT 4327.

13. Issu de Lydie Bodiou, Maître de conférence d'histoire grecque à l'Université de Poitiers, Membre du laboratoire HeRMA ; et Frédéric Chauvaud, Professeur d'Histoire contemporaine, Université de Poitiers, Membre du laboratoire Criham.

Une des expressions de cette implication du chercheur sur le terrain est ce que l'on nomme « recherche-action », qui connaît un regain d'intérêt depuis une vingtaine d'années : c'est l'idée que la recherche en SHS doit être participative, inclure les acteurs même du sujet étudié, être expérimentée et éprouvée plutôt que simplement observée. Si l'on ne peut que saluer ce type de démarche, pour sa contribution à identifier au plus près les pratiques et besoins sociétaux, la production qui en est issue est bien de l'ordre de la recherche : elle vise à produire de nouvelles connaissances (par exemple : comment des habitants coopèrent-ils pour faire vivre une épicerie de village ?), mais n'apporte pas forcément la solution à la problématique observée (par exemple : quel serait le modèle de commerce de proximité qui permettrait de redonner la fonction de liant social aux commerces de centre-bourg ?). De fait, si elle s'inscrit bien au cœur de la société, cette recherche-action n'en demeure pas moins distanciée par le regard analytique qu'elle porte, sans s'engager à résoudre la problématique observée. Là n'est pas son rôle.

Un biais similaire est identifiable dans l'utilisation faite de la recherche en SHS, ou plutôt de compétences en SHS, par l'industrie des nouvelles technologies, technologies de l'information et de la communication (TIC) ou technologies numériques en particulier. En effet, l'expertise issue des SHS est aujourd'hui fortement sollicitée pour l'analyse et l'explication des usages de ces technologies, ou des comportements face à ces technologies. Elles sont mobilisées comme un « supplément d'âme » voire une caution à des propositions qui sont d'abord technologiques alors même que la capacité de ce prisme technologique à proposer de véritables solutions aux enjeux de nos sociétés est largement questionné. Là encore, elles ne sont nullement recherchées pour les réponses ad hoc qu'elles pourraient apporter.

Des marchés se créent pour développer les solutions technologiques aux défis du vieillissement (la silver economy), de l'habitabilité de nos villes (la smart city) au détriment de solutions d'où la technologie est largement absente mais dont la capacité à répondre aux promesses de renouvellement du lien social, de la dignité des personnes, de la gestion durable des ressources est potentiellement bien plus grande.

La valorisation des SHS est majoritairement envisagée comme partage et diffusion de connaissance sur les problématiques posées et non comme contribution à l'élaboration de solutions en réponse à ces problématiques

Valoriser autrement les SHS

Jusqu'à présent, ce ne sont pas tant les résultats de recherche en SHS qui sont valorisés, que la connaissance qui en est issue. Le mode de valorisation prééminent étant d'ordre commercial (la valeur attendue étant monétaire), il est logique que la voie royale de valorisation des SHS passe principalement par le biais du droit d'auteur. Cela produit de la littérature spécialisée ou vulgarisée, des colloques, des activités d'expertise... mais pas nécessairement, ni directement de solutions.

La raison principale de cette orientation est, en effet, à chercher du côté du modèle socio-économique actuel de la valorisation. Une définition parmi d'autres de la valorisation scientifique est à ce titre révélatrice : il s'agit de « la transformation des savoirs fondamentaux en nouveaux produits et services marchands. [...] Elle stipule le plus souvent une appropriation privée (exclusive ou non) des produits de la recherche » (Laperche, 2002). D'une part, c'est la dimension marchande des solutions générées qui est affirmée, d'autre part c'est leur caractère privé qui est mis en avant.

Se pose dès lors la question de la pertinence des modes de valorisation actuels de la recherche en SHS. Fondés principalement sur le dépôt de brevets et les licences d'exploitation, ils s'appliquent mal à la conception de modèles, de services d'utilité sociale, de politiques publiques. Ils sont ainsi principalement orientés vers les sciences dites dures et les technologies, dans un processus dit « techno push » ou descendant, de transfert de la recherche vers un acteur économique, le plus souvent une entreprise industrielle. La valeur est ici située dans la « vente » d'une propriété intellectuelle et d'un savoir privatisé.

Un autre mode de valorisation passe par la figure du chercheur-entrepreneur, rendue possible depuis 1999 et la Loi sur l'innovation et la recherche (dite « loi Allègre »). En effet, il était auparavant interdit pour les chercheurs publics de prendre part à une activité privée (création d'entreprise, participation au capital ou au conseil d'administration d'une entreprise) du fait de leur statut de fonctionnaire. Depuis, cette autorisation s'est transformée en incitation, comme en témoigne ce que note Bruno (2011) au sujet de l'espace européen de la recherche voulu par la Commission européenne : « Pour opérer cette révolution, les gouvernants doivent mettre les scientifiques en condition de devenir des "chercheurs-entrepreneurs" ».

Ils doivent leur insuffler la culture du résultat, le goût de la prise de risque, l'envie de créer leur propre entreprise. Par des dispositions juridiques, financières ou fiscales, il s'agit de les placer dans un environnement concurrentiel, [...] ce qui conduit les chercheurs à s'engager dans une compétition avec leurs pairs pour obtenir les financements nécessaires à leurs recherches ; [...] à entrer dans une logique de performance, en se pliant aux obligations [...] de valorisation [...] ». Cette incitation n'est cependant pas une contrainte pour tout le monde, puisque de nombreux chercheurs mettent en avant leur expertise dans le cadre d'activités individuelles ou d'entreprises de conseil. Pourtant, là encore, la voie de valorisation choisie tend davantage à diffuser le savoir-faire d'un individu que le développement de solutions innovantes : le chercheur n'est pas tant sollicité pour sa recherche que pour sa personne ou son expertise.

Il ne s'agit donc pas tant de remettre en cause la question de la propriété d'une innovation sociale, que de parvenir à une propriété partagée d'une solution d'intérêt général.

Les dimensions marchandes et privées des modes de valorisation actuels sont des points d'achoppement saillants pour la recherche en SHS. Si l'approche commerciale a été discutée, le caractère privé n'est pas remis en cause pour autant. Pourtant, valoriser la recherche en SHS en solutions socialement innovantes, à fort impact social et d'intérêt général, pose nécessairement la question de la propriété et du caractère individuel des innovations générées. D'un côté, nier la propriété d'une innovation serait lui retirer la valeur du travail de recherche, de réflexion, de créativité qui lui revient. De l'autre, valoriser monétairement une innovation sociale sur la seule rémunération de la propriété serait contrevenir à l'esprit de la démarche. Il ne s'agit donc pas tant de remettre en cause la question de la propriété d'une innovation sociale, que de parvenir à une propriété partagée d'une solution d'intérêt général. Cette approche servirait principalement à obtenir ou accorder la reconnaissance du travail de recherche et d'innovation effectué (pour bénéficier de dispositifs de soutien au développement, par exemple, de type crédit d'impôt recherche). Elle n'aurait pas pour objectif de rémunérer collectivement une innovation par la vente d'une licence d'exploitation, car ce n'est pas systématiquement le modèle adapté aux SHS.

Ce dernier point fait ressortir une autre spécificité de l'innovation sociale et de la valorisation des SHS : si la valeur d'une solution ne porte pas sur sa vente ou sa propriété intellectuelle, c'est bien son appropriation par ses parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, partenaires

opérationnels...), sa diffusion, son partage (enjeu et solution), qui vont générer de la valeur, qu'il s'agisse de financements au développement, de ressources humaines et matérielles, de soutiens stratégiques et politiques. Sans la perception par des acteurs multiples du bien fondé et du potentiel d'une solution, ou leur volonté de portage et de déploiement, l'innovation sociale demeure un concept sans valeur. Bien avant d'être un investissement financier, porter et déployer une innovation sociale est un acte d'engagement et un signe politique fort. C'est pourquoi ne raisonner qu'en des termes privés et individuels a peu de sens, lorsqu'il s'agit de valorisation de la recherche en SHS et d'innovation sociale.

Les citoyens, les acteurs de la société civile, les décideurs sont en demande d'enseignements issus de la recherche. Il est tout autant nécessaire de défendre et développer une activité de recherche fondamentale, dont la finalité ne saurait être fixée en amont. Plutôt que d'orienter cette recherche fondamentale dans une logique utilitariste, nous proposons donc de renforcer la capacité de traduction des connaissances en solutions potentielles de problématiques données. Ce travail n'est pas nécessairement porté par les seuls chercheurs, au contraire : de façon à préserver un travail de recherche plein et de qualité, l'enjeu est de développer de nouveaux métiers autour de la traduction et du transfert, adapté aux spécificités des sciences humaines et sociales, en réponse aux besoins sociétaux et en lien direct avec les acteurs de terrain.

Valoriser largement les SHS

L'erreur qui persiste aujourd'hui est de penser que la recherche en SHS doit suivre la même voie de valorisation que la recherche en sciences dures, ou bien qu'elle doit adopter les mêmes formats. C'est pourquoi l'outil numérique est un des chemins les plus empruntés, pour les SHS, par les spécialistes de la valorisation et du transfert. Il en ressort des applications pour smartphones, des outils de visualisation 3D, des simulateurs, des « serious games », des bases de données (big data), des logiciels, etc. Sans minorer l'intérêt de telles applications, ce serait cruellement réduire le potentiel des SHS que de s'y limiter. Pire, ce serait nier les voies spécifiques de valorisation des SHS.

Ainsi, les SHS peuvent-elles favoriser pour l'entreprise le développement de nouvelles offres de service. Les secteurs sont vastes et les déclinaisons multiples, dans les domaines de la santé, de la culture, de l'aménagement du territoire ou de l'éducation. Développer un service d'accompagnement à l'autonomie des personnes âgées véritablement respectueux des individus par exemple requiert la contribution des travaux en ergonomie, en sociologie, en philosophie, en gestion qui se sont saisis de ce sujet et peuvent l'éclairer. Il y a nécessairement un engagement fort de l'entreprise qui souhaite se développer en ce sens, qui n'est pas le fait de toutes les structures privées actuelles... Dans le domaine industriel, telle autre entreprise de textile souhaite développer ses ventes en améliorant son réseau de vente à domicile. Au-delà d'une simple question organisationnelle et de ressources humaines, il s'agit ici de repenser le modèle de la vente à domicile pour en faire un domaine d'expertise, de conseil et de savoir-faire, bénéfique et valorisant pour ses vendeurs, qui va nécessiter de rechercher du côté de la sociologie, de la gestion, de l'anthropologie, pour construire le modèle de fonctionnement adéquat. Dans un mouvement inverse, des travaux en philosophie ont permis la création des Restaurants dans le Noir (cf. encadré p.19). De la même manière, ce sont des travaux en psychologie qui ont été à l'origine de la conception du jeu Dixit (cf. encadré p.13).

Pour l'acteur public, les recherches en SHS sont une source inépuisable de nouvelles politiques publiques à fort impact social, qu'il s'agisse de l'enjeu de la lutte contre les discriminations, les violences conjugales, de dispositifs éducatifs inclusifs, ou de circuits alimentaires de proximité. Un exemple récent concerne l'amélioration de l'accès aux services dédiés à la petite enfance, pour lesquels les travaux du neuropsychiatre Boris Cyrulnik vont être mobilisés, afin de favoriser l'apprentissage du langage, de l'empathie, ou de la confiance en soi, avant l'entrée en maternelle. Par ailleurs, ce sont des recherches en sciences politiques et en géographie notamment, qui conduisent à penser une politique publique inclusive en faveur du handicap notamment, pour que les aménagements ne soient pas pensés comme de simples adaptations mais élaborés dès leur conception à partir du paradigme de l'accès universel.

Pour les territoires, qui comprennent un ensemble d'acteurs publics, privés, associatifs, la recherche en SHS peut être vectrice de nouveaux modèles d'organisation sociale autour d'enjeux forts tels que la santé de proximité, la revitalisation de centres-bourgs, l'insertion sociale et professionnelle, l'attractivité socio-économique, le lien

Avoir un effet transformateur, en rupture avec l'existant, dans une perspective d'intérêt général.

social en zones rurales, etc. Par exemple, la transversalité de travaux en sciences politiques, en sociologie et en géographie va pouvoir aboutir à la définition d'écosystèmes territoriaux de coopération dans lesquels les acteurs vont agir ensemble pour se développer sur le champ vitivinicole. Dans d'autres disciplines tels que les arts et la culture, des recherches pourront mener à concevoir un tiers-lieu culturel favorisant l'accès à la culture pour tous, dans la perspective d'assurer l'émancipation des individus et des liens sociaux forts.

Ces exemples de valorisation sont autant de voies de développement qui font la part belle à l'impact social qu'elles peuvent générer, et au mieux-être social qui peut en découler. La valorisation des SHS via l'innovation sociale est un processus de long terme, dont les fruits sont récoltés à maturité. Il ne peut s'agir d'actions isolées et ponctuelles. C'est d'ailleurs l'ambition qu'elles se donnent : avoir un effet transformateur, en rupture avec l'existant, dans une perspective d'intérêt général.



Lisode

Lisode est une société coopérative spécialisée dans l'ingénierie de la concertation. Depuis sa création, Lisode se positionne à l'interface entre le monde de la recherche et celui des gestionnaires. En parallèle d'activités de service et de conseil, la société participe à divers projets de recherche nationaux et internationaux. La posture adoptée est celle de la recherche-action, dans laquelle théorie et pratique sont méthodologiquement liées dans un processus de génération des connaissances. Au-delà d'une approche réflexive et de la production de nouvelles connaissances, Lisode entend favoriser l'innovation, par des contacts étroits établis avec le monde de la recherche qui lui permettent de transférer outils et méthodes vers le monde « opérationnel ».

Par ailleurs, Lisode gère et anime une communauté de pratique, qui regroupe chercheurs et gestionnaires souhaitant partager, améliorer ou enrichir leurs pratiques en lien avec la participation. Cette communauté est régulièrement mobilisée afin de tester des dispositifs participatifs avant de les mettre en œuvre sur le terrain avec les acteurs.



lisode
Lien social &
décision

Penser des modes de coopération pertinents et partagés

En France, les écosystèmes de la recherche, de la valorisation, du transfert et de l'innovation existent : ils fonctionnent en coopération, pour créer une chaîne de valeur de l'innovation, qui trouve son origine dans les résultats de recherche ou l'expression d'un besoin, pour se déployer par l'industrialisation d'un bien, la création d'une activité et leur commercialisation. Si cela est vrai pour la recherche en sciences dures et l'innovation technologique, cela est moins le cas pour les SHS et l'innovation sociale. Pourtant, aujourd'hui, ce ne sont pas tant les acteurs et les outils qui manquent, qu'une véritable volonté de prise en compte du rôle de la recherche en SHS pour la résolution de questions de société, de perception de l'innovation sociale comme vecteur de ces résolutions et de renforcement de l'existant pour en maximiser l'impact social.

Transformer l'écosystème de valorisation des SHS

Aujourd'hui segmenté entre plusieurs structures et organismes, l'écosystème de valorisation et de transfert des SHS n'est pas visible en soi, car il n'est pas spécifique. Plus précisément, il est le même que celui des sciences dures, qui déploie pourtant des méthodes et pratiques qui ne sont pas toujours pertinentes pour les SHS (logique de commercialisation, d'industrialisation, de brevet...). S'il ne s'agit pas nécessairement de dupliquer les structures pour créer leurs jumelles en version SHS, il importe d'avoir une vision claire des acteurs aujourd'hui impliqués et de leurs champs de compétences, pour parvenir à mieux les coordonner, d'une part ; d'autre part, pour identifier les manques notables qui empêchent aujourd'hui une valorisation et un transfert efficaces de la recherche en SHS.

Du point de vue du chercheur académique, l'interlocuteur principal est la Cellule de valorisation des établissements de recherche auxquels il est rattaché, s'il s'agit de valoriser directement les résultats de sa recherche vers le monde socio-économique : partenariats, ingénierie de projets, propriété intellectuelle, etc. La Cellule de valorisation est elle-même en lien avec la Société d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT) référente sur son territoire, qui a la compétence pour gérer le processus

de valorisation en tant que tel, ainsi que les relations avec les acteurs socio-économiques intéressés ou en demande de solutions innovantes. Si la création des SATT a eu pour objectif de simplifier et de professionnaliser le transfert des résultats issus de la recherche académique vers les marchés socio-économiques, leur expertise se révèle pour autant inadaptée à la valorisation des SHS ou de l'innovation sociale, en raison d'un prisme fortement technologique et commercial, qui ne répond pas pleinement à leur potentiel ou à leurs spécificités.

D'autres acteurs cherchent à porter cette question de la valorisation des SHS par d'autres biais, tels que le CVT-Athéna, qui a pour vocation de favoriser les échanges avec la sphère économique et sociale et d'identifier des projets innovants qui génèrent de l'activité économique, des emplois et de la croissance, à une échelle nationale. Pour autant, le CVT-Athéna n'agit pas à un niveau opérationnel en matière de co-construction de solutions issues de la recherche, entre des partenaires scientifiques et socio-économiques. Son positionnement est davantage amont (sensibilisation) et aval (communication), par rapport aux étapes stratégiques du transfert. Les Maisons des Sciences de l'Homme (MSH), pour leur part, ont un rôle de structuration et de diffusion de la recherche en SHS : si elles jouent un rôle important dans la reconnaissance des SHS vis-à-vis de l'extérieur (acteurs socio-économiques notamment), elles ne proposent pas d'accompagnement à la valorisation ou au transfert de résultats de recherche. Par ailleurs, l'approche de l'innovation n'entre pas dans leur champ de compétences. Enfin, parmi des structures telles que les Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT), dont la vocation est d'opérer un lien entre les PME et la recherche, pour le développement d'innovations, aucune aujourd'hui ne représente les SHS, ni même une approche de l'innovation sociale.

Si l'on ne peut nier qu'il existe une considération croissante de l'innovation sociale et de l'importance des SHS pour penser un développement économique à impact social, la mise en œuvre de démarches de valorisation et de transfert de la recherche pour l'innovation ne se fait qu'en ajoutant des « briques SHS » à une construction pensée pour les sciences dures et l'innovation technologique : thématiques et chargés de missions SHS, souvent accolés au domaine TIC, dans le cas des SATT ; prise en compte des SHS pour l'étude des usages de nouvelles technologies ; incitation à la valorisation de résultats de recherche via le numérique (outils, applications, sites internet...). Bien qu'il ne soit pas question de recréer un ensemble de structures dédiées

Il manque une pièce au puzzle, pour que le portrait de l'innovation soit cohérent et pertinent

Aujourd'hui, des dispositifs sont encore trop orientés vers la seule R&D technologique

à la valorisation et au transfert de la recherche en SHS, il est évident qu'il manque une pièce au puzzle, pour que le portrait de l'innovation soit cohérent et pertinent en France.

Ainsi serait-il pertinent de favoriser l'émergence d'une structure nationale ou de services de valorisation et de transfert spécifiques aux SHS et à l'innovation sociale, de liaison entre recherche et société, qui vienne compléter un tableau déjà riche. En lien étroit avec un écosystème existant et performant, cette structure devrait pouvoir proposer des approches, mettre en œuvre des méthodes et mobiliser des outils qui lui seraient spécifiques, car elle viserait à identifier, concevoir et faciliter le déploiement de solutions qui prendraient la forme de services, de modèles économiques, de modes de coopération ou d'organisation, de politiques publiques, etc. Cette structure aurait pour vocation d'identifier le potentiel d'innovation sociale de résultats de recherche en SHS vers les acteurs socio-économiques et institutionnels. Inversement, elle favoriserait par ailleurs la production de connaissances en SHS, nécessaires à la résolution de problématiques portées par des acteurs socio-économiques et institutionnels. Le cas échéant, elle ferait le lien avec d'autres acteurs de l'innovation existants, en fonction de la tonalité des projets.

Pour ce faire, il est essentiel que soient développés des outils spécifiques qui permettront et favoriseront le déploiement de solutions socialement innovantes, renforcées par la recherche en SHS. Aujourd'hui, des dispositifs tels que le crédit d'impôt recherche (CIR) sont encore trop orientés vers la seule R&D technologique. S'il est bien sûr possible de bénéficier du CIR pour des projets à dominante SHS, les entreprises qui y sont éligibles sont souvent obligées de faire entrer leur démarche de R&D dans des cases trop étroites ou mal taillées pour elles, au risque de perdre une partie de la dimension transformatrice de leur projet. Par ailleurs, toute une partie des acteurs de l'économie, mais ne relevant pas de l'économie dite classique (associations non fiscalisées, ONG, etc.), est exclue de ce dispositif de soutien à l'effort de R&D, du fait de sa non éligibilité aux impôts sur les sociétés. Cependant, si l'investissement qui peut être alloué par ces organisations à une démarche de R&D n'est pas moins important ou pertinent que celui de structures commerciales, il n'existe pas ou peu de dispositifs permettant actuellement de soutenir cet effort, hormis quelques cas spécifiques proposés par certains Conseil régionaux ou Agences régionales d'innovation¹⁴, sensibilisés à l'innovation sociale.

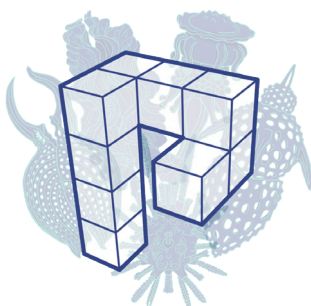
14. On peut citer, par exemple, la Région Nouvelle-Aquitaine, qui a mis en place des dispositifs de soutien à la R&D ouverts, voire spécifiques, aux SHS : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/soutien-lexperimentation-de-projets-socialement-innovants>



La Paillasse

La Paillasse se présente comme un laboratoire de recherche ouvert et éco-citoyen, où sont menées des actions d'amorçage et d'accélération de projets scientifiques, entrepreneuriaux et artistiques. L'ambition affichée est de pouvoir rassembler des acteurs et individus qui souhaitent expérimenter et inventer un futur commun autour des questions de santé, d'environnement, d'alimentation, de matériaux, d'art, de contre-pouvoirs citoyens, en plaçant la liberté d'action, l'ouverture et la transdisciplinarité au cœur des valeurs de l'association. Pour cela, elle met en lien et accompagne des acteurs institutionnels, académiques, industriels et citoyens à travers la réalisation de programmes scientifiques ouverts et transversaux, ou d'actions de diffusion et de sensibilisation pour le grand public.

La Paillasse est nécessairement liée aux SHS par son approche ancrée dans la société, mais aborde davantage une dimension technologique (atelier de prototypage, laboratoire de biologie, sciences du numérique).



De même, la question de la valorisation par la propriété intellectuelle n'est pas aujourd'hui traitée pour prendre en compte des projets innovants à vocation d'intérêt général, collectifs, sociétaux. Les solutions issues des SHS et socialement innovantes (politiques publiques, services, modèles économiques...) ne peuvent pas être protégées par le brevet ou exploitées via la licence, à l'exception de quelques cas qui mobiliseraient des outils numériques ou logiciels par exemple (pour la licence). Il ne reste alors que la protection par la marque pour valoriser commercialement une innovation sociale. De plus, la protection intellectuelle ne permet pas d'assurer la dimension collective et d'intérêt général des innovations sociales : une démarche de R&D portée collectivement, mêlant chercheurs et acteurs socio-économiques, aboutissant à des solutions co-portées d'intérêt général, n'est pas aujourd'hui protégée ni valorisée à juste titre. Il apparaît de fait important de repenser les modes de valorisation et de protection de la recherche en SHS pour que, d'une part, l'effort de R&D sociale puisse être reconnu et rétribué à sa juste valeur ; d'autre part, pour que la dimension collective de l'investissement en R&D sociale soit également protégé.

Qu'il s'agisse de l'organisation des acteurs de l'innovation entre eux, ou des outils à adapter, voire à créer, il y a encore beaucoup à faire pour permettre une valorisation et un transfert efficaces de la recherche en SHS. Cependant, penser l'écosystème de valorisation ne suffit pas à valoriser en tant que telle la recherche en SHS. Pour ce faire, il est nécessaire qu'elle soit elle-même davantage actrice de son environnement et de la société dans laquelle elle s'inscrit.

Repositionner la recherche dans la société

L'innovation sociale est un objet de recherche récent, inégalement étudié sur le territoire, quand d'autres pays tels que le Canada (Québec) en ont fait une discipline clé, largement valorisée et appliquée. En effet, en tant qu'objet de recherche, l'innovation sociale permet de penser des modes d'organisation sociale et de coopération qui facilitent l'émergence de projets de territoire, par exemple : transition vers des modèles agricoles sans intrants et de proximité, inclusion réelle des personnes en situation de handicap tout au long de la vie, système de santé de proximité, etc. Elle permet également de penser et concevoir les outils et dispositifs qui favoriseront le déploiement de ces solutions. Or, aujourd'hui, l'apport

de connaissances solides est encore trop faible au regard des enjeux sociétaux, qui nécessiteraient une réelle force de frappe de la recherche pour renforcer les solutions produites. Les démarches de recherche employées sont davantage le fait de recherches-actions qui vont viser l'analyse de pratiques d'acteurs, que la réflexion et le développement de nouveaux modes d'action ou d'organisation.

En ce sens, il est un outil qui vient soutenir cette approche, à savoir la recherche et développement (R&D) sociale : en sollicitant la recherche en SHS pour appuyer le développement sociétal d'organisations ou de territoires, la R&D sociale vise à renforcer l'impact des innovations. Que l'on parle d'entreprises ou de collectivités, il ne s'agit pas de penser un développement uniquement basé sur une recherche de profit économique, mais de lier utilité sociétale et pérennité des acteurs. En d'autres termes, quand une approche de R&D classique va aboutir à la mise sur le marché d'un produit innovant, permettant des gains de parts de marché, la R&D sociale va chercher à concrétiser la solution qui répondra à une problématique sociétale. La recherche en SHS, par l'étude des mécanismes et des comportements sociétaux, apporte des éléments de réponse aux grandes problématiques de notre temps. Pour qu'elles contribuent à des dynamiques de transformation effectives, il va falloir traduire ces réponses en modes d'organisation entre acteurs, en formations à dispenser, en dispositifs de soutien et de mise en œuvre, etc. Cela concerne tout autant les pouvoirs publics, les professionnels, les institutionnels financeurs, qui vont se mettre en lien avec les acteurs de la recherche pour résoudre la problématique de départ.

Aujourd'hui, si les démarches de R&D sociale tendent à se multiplier et se diversifier, elles peinent encore à se structurer tant au niveau de la méthode que des outils favorisant leur déploiement. Les dispositifs d'accompagnement et de financement de la R&D sociale restent rares, ou bien sont le fait de dispositifs dédiés à la R&D classique qui s'ouvrent aux SHS et à l'économie sociale et solidaire (ESS). Dans ce cas, ils sont parfois trop étroits et mal adaptés, par leurs critères d'éligibilité, aux problématiques visées, aux modes de collaborations envisagés ou aux résultats attendus. Il y a donc un enjeu fort, aujourd'hui, à promouvoir l'approche et les démarches de R&D sociale et à les soutenir, financièrement notamment. La promotion doit passer par des actions de sensibilisation et de formation à la R&D sociale, auprès des acteurs publics et socio-économiques.

**La R&D sociale
va chercher à
concrétiser une
solution qui répondra
à une problématique
sociétale**

Le langage, les codes et les pratiques de la recherche rendent compliqué son transfert, sans travail préalable de «transposition». Or cette traduction n'est souvent perçue que comme une opération de vulgarisation de la science, d'autant plus mal appréhendée par les scientifiques, qu'elle aboutit parfois à simplifier et à dénaturer le travail réalisé.

Certaines institutions (Agences régionales d'innovation, Chambres régionales de l'ESS) ou organisations (agences spécialisées ou incubateurs sociaux) s'en sont emparées, mais cela demeure marginal. D'une part, l'approche de la R&D au sens large reste étrangère aux petites structures de type PME ou collectivités locales, qui y voient une démarche réservée aux grandes entreprises dans les domaines technologiques au sens large ; d'autre part, la R&D sociale reste encore inconnue des acteurs et du grand public, difficile à appréhender, peu tangible, voire peu accessible. Il demeure difficile pour l'ensemble des acteurs de penser l'innovation par les SHS, par conséquent l'approche de recherche et développement appliquée à l'innovation sociale reste floue. Si cela est vrai du point de vue des acteurs politiques et socio-économiques, cela se retrouve dans le domaine académique : les chercheurs sont principalement – et légitimement – intéressés par la valorisation académique de leurs recherches et demeurent distants des sollicitations du terrain, autrement que par des prestations de recherche conduisant à des rapports. La recherche-action, elle-même, est parfois regardée de haut, n'étant pas assimilée à de la « vraie » recherche. La R&D, de fait, semble à mille lieues des préoccupations des chercheurs. Elle pourrait être comprise comme une utilisation opportuniste de la recherche qui servirait les intérêts d'acteurs. En réalité, s'il s'agit bien d'une utilisation de la recherche, cela a néanmoins pour objectif de lui donner une visée sociétale et d'intérêt général.

Bien que l'impact socio-économique des travaux de recherche devienne un critère de plus en plus prégnant dans les programmes de recherche, la majorité des travaux ne donne pas lieu à une utilisation plus importante, par les acteurs de la société, des connaissances produites. Le langage, les codes et les pratiques de la recherche rendent compliqué son transfert, sans travail préalable de « traduction ». Or cette traduction n'est souvent perçue que comme une opération de vulgarisation de la science, voire de légitimation des projets, certes utiles à leur reconnaissance, mais limitées relativement aux apports potentiels de la recherche. À l'inverse, la réelle traduction consiste à construire du matériel pour l'innovation sociale, à partir des connaissances produites. C'est-à-dire à établir la valeur ajoutée du travail de recherche, non sur un plan scientifique mais au regard des besoins de la société et de la manière dont il pourrait donner naissance – ou s'incorporer – à des projets d'innovation sociale. Il s'agit ainsi d'opérer le lien direct entre la recherche et les acteurs sociétaux. Ce travail de traduction ne doit pas, néanmoins, être dévolu aux chercheurs comme une tâche

supplémentaire dans leurs activités quotidiennes, car il est ici question d'une activité à part entière, qui nécessite un temps complémentaire dont les chercheurs ne disposent pas, et d'outils et méthodes structurés. Il conviendrait de considérer l'intégration d'un "tiers innovateur", en charge de construire ces méthodes. Ces "innovateurs sociaux embarqués" assureraient ce travail de traduction des résultats scientifiques vers l'innovation sociale, au cours de la réalisation des programmes de recherche et non uniquement en phase avale ou finale. Ils auraient ainsi pour tâche d'identifier les pistes d'innovation potentielles et de faire se rencontrer les chercheurs et les bénéficiaires (utilisateurs) de leurs travaux de recherche : chefs d'entreprises, dirigeants associatifs, élus ou cadres des collectivités territoriales. Pour ce faire, les cadres d'intervention doivent être adaptés et favorables à l'intégration d'un tiers, au sein de programmes de recherche. Cette démarche aurait par ailleurs pour effet de « décharger » les chercheurs de l'injonction de valorisation qui leur est faite, parfois sans résultats probants ou pertinents, de fait frustrants et décevants pour toutes les parties prenantes qui croient en une valeur des SHS pour l'innovation sociale.

En effet, repositionner la recherche dans la société, renforcer et mettre au jour les liens qui les unissent, accorder de la valeur sociétale à la recherche en SHS en particulier suppose de se doter d'une approche différente de celle qui s'applique à l'évaluation de la recherche aujourd'hui. Contre une gestion de la recherche par la performance qui reste aveugle à sa contribution à la création de richesse et d'innovations sociales, il s'agit de construire des référentiels, des critères et des indicateurs pertinent au regard de la valeur de la recherche en SHS. Cette mesure ne doit pas seulement être celle d'indicateurs chiffrés à dimension purement économique, la valeur générée étant sociétale. C'est un changement de regard sur la contribution sociétale de la recherche qu'il faut viser!

Pouvoir rendre compte de la contribution sociétale de la recherche en SHS pourra en outre faciliter sa sollicitation et sa légitimation par les acteurs de la société, comme une interlocutrice incontournable de la résolution des grands défis qui nous font face.

Dans un mouvement inverse, faire la preuve de la contribution sociétale de la recherche en SHS favorisera sa sollicitation et sa légitimation par les acteurs de la société, comme une interlocutrice incontournable de la résolution des grands défis qui nous font face.

Piloter la résolution des défis sociétaux avec la recherche

Des exemples existent, d'un usage systématique et institutionnalisé de la recherche pour apporter des réponses aux enjeux de société. C'est le cas du programme « Actions Concertées » du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)¹⁵, qui sollicite des travaux de recherche pour répondre à des problématiques sociétales (radicalisation, réussite scolaire, accès à l'emploi, prostitution, etc.) par l'apport de connaissances, d'analyses et de solutions, en réponse à des besoins identifiés et exprimés par les partenaires publics ou socio-économiques du programme. Plus que de simples prestations de recherche, ces sollicitations sont un partenariat tripartite entre le chercheur (ou l'équipe de recherche), le partenaire public ou socio-économique et le Fonds de recherche. Elles sont par ailleurs pleinement intégrées et valorisées dans le cursus académique du chercheur. Cet exemple illustre la valeur qui peut être donnée à l'apport de connaissances, pour en encourager l'appropriation et le transfert par les acteurs. Un des prérequis à cela est de pouvoir faciliter, organiser et encadrer la relation et le transfert entre les partenaires, pour que le processus soit suivi et aboutisse aux résultats attendus.

Il conviendrait ainsi de mettre en place un cadre de coopération officiel entre les acteurs socio-économiques et académiques, afin que des chercheurs en SHS soient systématiquement impliqués pour contribuer à apporter une réponse aux questions que posent les défis de la société. Il s'agit de favoriser le recours à la recherche en SHS pour appréhender les enjeux de société actuels et assurer des cadres permettant sa mobilisation par les acteurs publics et privés, par les citoyens de manière générale.

L'apport de la recherche en SHS pour faire émerger des solutions en réponse aux enjeux sociaux et environnementaux implique de pouvoir tester et expérimenter des innovations, en lien avec les acteurs concernés. Nous ne pouvons nous satisfaire aujourd'hui de rapports ou d'études dont les préconisations restent lettre morte. Les solutions envisagées doivent pouvoir être testées et ajustées dans des cadres adaptés, réunissant les acteurs en capacité de faire bouger les lignes à leur niveau, à l'image de ce qui s'opère au sein de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée ou encore autour du revenu de base¹⁶.

15. <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/parteneriat/activites-de-transfert-des-connaissances>

16. On pense notamment aux expérimentations Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée (<https://www.tzcl.d.fr>), ou encore Revenu de base, pratiqués ou souhaités respectivement par des communes ou des départements (cf. par exemple : <https://www.gironde.fr/actualites/le-revenu-de-base-bientot-experimente>).



Actions concertées

Partant du constat qu'il y a besoin de connaissances scientifiques de pointe pour résoudre les problématiques de société, le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) (dont la devise est : « Nos recherches changent le monde ») propose un programme de mise en relation entre partenaires publics/privés et de recherche, appelé « Actions concertées »¹⁵. Ce programme a pour objectif de mieux comprendre les phénomènes de société afin que des pistes de réflexion et des solutions novatrices soient proposées, dans une véritable logique de transfert de connaissances.

À l'issue d'une étape d'expression de besoins de la part des acteurs publics ou privés, le FRQSC émet un appel à propositions en direction de la recherche, qui mène à des travaux de recherche dédiés à la problématique identifiée (financés et reconnus sur un plan académique pour le parcours professionnel des chercheurs concernés). Le processus conduit ensuite à des rencontres régulières entre les acteurs impliqués, puis à la remise d'un rapport et de préconisations opérationnelles, sous la forme d'activités de transfert, pour favoriser l'appropriation par les milieux utilisateurs des connaissances produites.

L'intermédiation effectuée par le FRQSC est en réalité un espace de discussion et d'échanges entre des milieux qui se côtoient peu.

15. <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/actions-concertees-ic9yxww91530043467074>.

Impliquer systématiquement les chercheurs en SHS pour contribuer à apporter une réponse aux questions que posent les défis de la société

Pour cela, le cadre et les dispositifs d'action doivent être favorables : identifier et impliquer les acteurs concernés, organiser les relations entre les parties prenantes du projet, définir des objectifs communs, les impacts attendus, accepter un processus itératif de mise en œuvre, permettre une évaluation au fil de l'eau... et bien entendu, octroyer des enveloppes budgétaires suffisantes pour une expérimentation aboutie et probante. Les démarches de R&D offrent précisément un cadre pour construire des solutions transformatrices, à fort impact, qui nécessitent de lever les différents freins qui se posent à leur réalisation. Mais les acteurs publics notamment s'emparent encore peu de cette démarche de R&D par l'expérimentation, qui reste confinée aux acteurs privés dans une logique relevant principalement du prototypage de produit.

Ces expérimentations en capacité de proposer des transformations importantes dans les cadres cognitifs et d'action relèvent nécessairement d'un co-portage par une diversité d'acteurs. Il ne s'agit pas en effet pour une commune seule de dégager un budget conséquent pour expérimenter une solution qui pourrait bénéficier à plusieurs acteurs. L'intégration de l'État, de collectivités territoriales, d'agences publiques, d'acteurs privés, permettrait de porter la charge de ces projets à plusieurs et de donner une véritable dimension sociétale aux expérimentations. D'autant que, pour avoir un impact social réel et pérenne, les solutions conçues ne peuvent être pensées ni appliquées de manière unilatérale : elles nécessitent une implication et un partage forts de l'ensemble des parties prenantes, pour être appropriées et mises en œuvre sans obstacle.

C'est plutôt l'expression ou l'identification collective d'un besoin ou d'un enjeu qui invitera à concevoir des solutions d'intérêt général, pouvant être testées dans un cadre expérimental fixé en commun.

Là encore, il est nécessaire de proposer des cadres et dispositifs d'action favorables et pertinents, pour inciter et faciliter les démarches d'expérimentation et de R&D. Par exemple, permettre aux collectivités d'initier des démarches de R&D en lien avec d'autres acteurs, sans nécessairement devoir passer par la commande publique, qui peut s'avérer un frein à l'action dans des cas très précis, si elle est trop contraignante. En effet, dans le cas de projets d'innovation et de R&D sociale, il est à la fois difficile d'exprimer une demande précise et de rédiger le cahier des charges qui permettra de faire appel à des interventions extérieures.

Les éléments présentés dans cet ouvrage cherchent à montrer à quel point il existe un manque à gagner à ne pas se saisir suffisamment de la recherche en SHS à des fins d'innovation sociale : au-delà de la question de leur valorisation, les SHS sont vectrices de réponses aux défis sociétaux, qu'il s'agirait de « traduire » pour que cela fasse sens auprès des citoyens. Il y a ici, non seulement des ajustements à opérer, mais bien un changement de regard et de pratiques à l'égard de la recherche, des SHS, de l'innovation et du développement économique, afin que les solutions apportées n'aient pas uniquement un horizon de court terme, ni même une finalité purement financière et matérielle.

Cela suppose de raisonner en des termes sociétaux par l'identification d'enjeux communs et non plus seulement à travers des objectifs de marché. Cela signifie accorder de la valeur aux concepts innovants formulés et non plus seulement aux technologies développées. Enfin, cela implique de prendre en compte des ensembles d'acteurs et les écosystèmes, plutôt que de ne cibler que des acteurs isolés, jeunes pousses éphémères attirées par des gains immédiats.

Tout en respectant pleinement l'indépendance et la valorisation de la recherche fondamentale, les solutions proposées dans le chapitre suivant ont pour ambition de contribuer à cette transformation profonde de l'utilité et de l'usage de la recherche en SHS, pour parvenir à des réponses en rupture, des innovations d'intérêt général et à fort impact social.

PARTIE 2

10 préconisations pour une stratégie nationale de liaison recherche et société





Déployer la recherche sur la valorisation des SHS pour l'innovation sociale

L'innovation sociale et la valorisation des SHS constituent des objets de recherche relativement récents et finalement peu investis, au regard de l'intérêt qu'ils recouvrent pour les pouvoirs publics notamment. Ces derniers gagneraient à mobiliser les leviers de la recherche pour approfondir les connaissances actuelles en matière d'innovation sociale et de valorisation des SHS : sur les enjeux de méthode, d'outil et d'ingénierie spécifiques à ces sujets ; sur la manière d'améliorer l'impact des innovations sociales, afin qu'elles puissent contribuer fortement à l'intérêt général.

Aujourd'hui différentes disciplines et structures de recherche françaises pourraient utilement apporter leurs regards et approches pour construire un programme scientifique d'envergure, avec une finalité appliquée prometteuse. Il s'agirait de mobiliser plus fortement les outils publics, l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) notamment, pour susciter des travaux pluridisciplinaires sur la valorisation des SHS et l'innovation sociale, mobiliser les acteurs scientifiques (création à terme d'un groupement d'intérêt scientifique, par exemple) et faire connaître les résultats de recherche auprès du grand public et des acteurs socio-économiques.



Objectifs

- ◆ Inclure l'innovation sociale et la valorisation des SHS comme faisant partie des priorités de recherche, dans le cadre des appels à projet ANR
- ◆ Soutenir les opérations de structuration de la recherche sur l'innovation sociale (Dispositif Idex, Labex, Carnot, Labcom...)
- ◆ Favoriser la présence des chercheurs français au niveau européen et international (soutien aux collaborations, soutien à la mobilité, etc.)



Modalités d'application

- ◆ Inscription de l'innovation sociale comme thématique scientifique prioritaire au sein de l'appel à projet ANR 2020
- ◆ Appuyer les recherches sur l'innovation sociale grâce au programme de soutien développer par les conseils régionaux



Acteurs en charge

- ◆ Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- ◆ Agence nationale pour la Recherche (ANR)
- ◆ Conseils régionaux



Impacts prévisionnels

- ◆ Augmentation des savoirs scientifiques et techniques sur l'innovation sociale et la valorisation des SHS
- ◆ Formalisation de partenariats publics-privés autour du développement des connaissances sur l'innovation sociale
- ◆ Diffusion et appropriation des nouveaux savoirs sur l'innovation sociale et la valorisation des SHS par les communautés de chercheurs et d'acteurs



Promouvoir la R&D sociale

La recherche-développement sociale est récemment apparue. Démarche de recherche appliquée qui s'inscrit au cœur du développement des entreprises et des organisations, la R&D sociale a trois caractéristiques particulières, qui la distingue de la recherche-développement classique : Elle s'appuie fortement, voire principalement sur les sciences humaines et sociales, même si elle peut faire appel à - voire provenir - d'autres disciplines scientifiques ; Elle a pour finalité un impact bénéfique pour la Société dans son ensemble (et non la rentabilité économique et le profit au bénéfice d'une entreprise). Cette finalité sociétale se traduit par des modalités singulières de la valorisation de la R&D sociale (partage de la valeur du service ou produit issu de la démarche de R&D, gestion des parties prenantes impliquées dans la démarche...) ; Elle est ouverte aux acteurs qui ne sont pas des entreprises : collectivités, ONG, associations, ce qui permet de faire entrer dans ces démarches des acteurs qui en sont traditionnellement éloignés.

La R&D sociale se veut productrice de richesse sociétale et répond aux enjeux des nouveaux indicateurs de richesse, qui insistent sur les indicateurs de développement non exclusivement économiques (culture, éducation, système de soin, mécanismes de redistribution...).

Elle est un des principaux vecteurs de coopération entre des entreprises, collectivités, ou organismes de l'économie sociale et solidaires d'une part et, d'autre part, des laboratoires publics de recherche en sciences humaines et sociales. Elle répond par ailleurs pleinement à la mission d'intérêt général dévolue à la recherche, qui est financée à ce titre par l'État.



Objectifs

- ◆ Renforcer la capacité d'intervention de structures existantes interfaces entre la Recherche et la Société, en mettant en avant les démarches de R&D sociale
- ◆ Soutien aux actions entreprises pour concevoir les outils et méthodologies spécifiques à la R&D sociale
- ◆ Soutien méthodologique et financier pour les démarches de R&D sociale qui n'ont pas de retombées économiques immédiates, mais dont l'impact social est pressenti ou avéré.



Modalités d'application

- ◆ Renforcement de la capacité d'intervention de structures existantes interfaces entre la Recherche et la Société, en mettant en avant les démarches de R&D sociale
- ◆ Soutien aux actions entreprises pour concevoir les outils et méthodologies spécifiques à la R&D sociale
- ◆ Soutien méthodologique et financier pour les démarches de R&D sociale qui n'ont pas de retombées économiques immédiates, mais dont l'impact social est pressenti ou avéré



Acteurs en charge

- ◆ Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- ◆ Conseils régionaux
- ◆ Ministère de la transition écologique (Haut-Commissariat à l'ESS et à l'innovation sociale



Impacts prévisionnels

- ◆ Facilitation de l'exploitation des travaux de recherche en SHS
- ◆ Amélioration du dialogue Science et Société
- ◆ Croissance de projets socio-économiques, disposant d'un impact bénéfique pour la Société



Soutenir

l'émergence ou le renforcement d'initiatives nationales de liaison Recherche-Société

L'écosystème national de la valorisation et du transfert de la recherche en sciences humaines et sociales est relativement inefficace. Largement lié au monde de la recherche, il est insuffisamment en contact avec les acteurs socio-économiques et peine à être visible par ces derniers. Il n'existe pas actuellement en France d'opérateur en capacité de gérer l'ensemble de la chaîne de valorisation de la recherche en sciences humaines et sociales sur des trajectoires d'innovation sociale, depuis la détection des potentiels, l'organisation du dialogue entre chercheurs et acteurs socio-économiques, l'ingénierie de projets et le transfert effectif sous forme d'un service, d'un produit, d'un dispositif de politique publique ou la création d'entreprise (sociale).

La proposition vise ici à favoriser l'émergence ou le renforcement des capacités d'action d'initiatives ou services non lucratifs à un niveau national, en charge du lien Recherche-Société et en capacité d'intervenir au cœur de l'écosystème national de valorisation, pour appuyer et renforcer les autres acteurs sur leurs compétences respectives (SATT, cellules de valorisation des universités, Réseau National des Maisons des Sciences de l'Homme, etc.).



Objectifs

- ◆ Disposer de services à la double compétence de valorisation : transfert de la recherche vers les acteurs socio-économiques et institutionnels ; et appui à la création de recherche à partir de problématiques apportées par des acteurs de la société.
- ◆ Soutenir l'émergence d'initiatives en capacité de créer des espaces de dialogue et de co-construction entre chercheurs et acteurs, qui ne soient pas confinés aux territoires locaux ou régionaux, ni dépendants de filières économiques spécifiques.
- ◆ Appuyer les autres structures de la valorisation sur les volets SHS, notamment les SATT (via la détection de projets à fort potentiel économique et pouvant s'inscrire dans les schémas économiques des SATT), mais aussi l'ANRT, les MSHS, etc.



Modalités d'application

- ◆ Soutien à l'expérimentation de dispositifs nationaux ou de services positionnés sur l'innovation sociale par la recherche en SHS et appui aux organisations déjà présentes sur les territoires, reconnues par le Ministère de la Recherche (entreprises labellisées CDT, entreprises agréées CIR dans les SHS, etc.).
- ◆ Facilitation dans l'accès aux ressources matérielles (financements, ressources humaines) comme immatérielles (données, relations...) permettant de structurer cette organisation et de la positionner au sein de l'écosystème de la valorisation de la recherche.



Acteurs en charge

- ◆ Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- ◆ Universités
- ◆ Conseils régionaux



Impacts prévisionnels

- ◆ Augmentation des coopérations recherche et société (recrutement de docteurs, contrats CIFRE, contrats de recherche, co-construction de programmes, etc.).
- ◆ Augmentation de projets socio-économiques, disposant d'un impact bénéfique pour la Société.



Mesurer

la création de valeur des recherches en SHS en France

Les sciences humaines et sociales contribuent fortement au développement des sociétés. Elles sont créatrices de richesse économique, dans les filières du tourisme, des ressources humaines et des services, ou encore de l'économie créative et culturelle entre autre. Elles sont aussi créatrices de richesse sociétale par les solutions qu'elles apportent visant à améliorer le lien social, les systèmes de santé ou d'éducation, etc. Toutefois, il n'existe pas encore aujourd'hui de dispositif permettant de mesurer – et de valoriser – l'impact social de la recherche en SHS. Cette absence nuit à sa reconnaissance par les acteurs économiques et institutionnels.

L'idée présentée est de concevoir un dispositif permettant de mesurer l'impact social de la recherche issue des laboratoires en SHS, c'est-à-dire la contribution réelle au développement des territoires et au bien-être de leurs populations. Différents indicateurs pourront être utilisés : ceux permettant d'évaluer l'impact économique direct et indirect (...) certes, mais également et surtout ceux inspirés d'une lecture plus moderne de la création de valeur (renforcement des capacités des acteurs, du bien être des populations, contribution à la résilience du territoire, contribution à la diminution des inégalités, etc.)



Objectifs

- ♦ Mesurer les effets socio-économiques des travaux de recherche menés au sein des laboratoires des sciences humaines et sociales.
- ♦ Valoriser et communiquer ces effets auprès des partenaires institutionnels et privés, pour soutenir l'utilité des SHS en termes de développement des territoires et de résolution des défis sociétaux.
- ♦ Renforcer l'identification des pistes de valorisation des travaux de recherche en SHS, sous la forme de démarches d'innovation sociale notamment.



Modalités d'application

- ♦ Conception des outils et des indicateurs de mesure d'impact sociétal de la recherche en SHS, dans le cadre d'une démarche de recherche-développement.
- ♦ Conception d'un dispositif permettant de recueillir et de traiter les données, puis de les publier auprès des acteurs économiques, institutionnels et scientifiques.
- ♦ Expérimentation des outils et dispositifs auprès d'un échantillon de laboratoires, avant diffusion sur le plan national.



Acteurs en charge

- ♦ Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- ♦ Centre National pour la Recherche Scientifique (CNRS) - INSHS
- ♦ Réseau national des Maisons des Sciences de l'Homme



Impacts prévisionnels

- ♦ Valorisation de la contribution des SHS
- ♦ Renforcement des partenariats Recherche et Société
- ♦ Facilitation de l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs en SHS



Créer un fonds de financement de la R&D sociale par une réaffectation du CIR vers les structures non lucratives

Le crédit impôt recherche constitue l'un des dispositifs publics les plus généreux et coûteux de soutien à l'investissement privé en recherche-développement, pesant à lui seul plus de 5 milliards d'euros par an. Il s'agit d'offrir l'accès à ce dispositif aux structures non fiscalisées, comme les associations ou les ONG, dans des conditions analogues aux entreprises, afin qu'elles puissent travailler dans le cadre de démarches de recherche à l'élaboration de réponses à des besoins sociaux.



Objectifs

- ◆ Appuyer le financement des opérations de recherche-développement de la part des structures non-fiscalisées.
- ◆ Faciliter les modes de collaboration entre associations non fiscalisées et laboratoires de recherche, ainsi que l'intégration professionnelle des chercheurs dans le monde associatif.
- ◆ Développer un dispositif de financement solidaire, par le prélèvement d'une quote-part sur les entreprises ayant bénéficié du Crédit impôt Recherche.
- ◆ Encourager le soutien à la recherche-développement d'organisations positionnées sur l'innovation sociale tout en limitant les dérives d'utilisation du CIR à des fins d'optimisation fiscale et de redistribution sous la forme de dividendes.



Modalités d'application

- ◆ Le fonds de financement de la R&D sociale s'apparente à une aide à l'effort de recherche-développement mené par la structure non fiscalisée, dans des conditions analogues à celles du Crédit Impôt Recherche (montant calculé sur la base des dépenses de R&D engagées, typologies des dépenses éligibles, procédures de justification, contrôle par l'administration fiscale, neutralité du jugement fondé sur une analyse scientifique).
- ◆ Le fonds de financement de la R&D sociale serait alimenté par des remboursements d'entreprises bénéficiaires du CIR, d'une quote-part de 20% du montant total de crédit impôt recherche perçu en année N-5. Sur la base des projections de CIR pour l'année 2017, le fonds permettrait de pouvoir redistribuer en 2023 une somme d'environ 1,2 milliards d'euros.
- ◆ Les sommes éventuellement non allouées seraient reportées sur le financement de l'année suivante ou dirigées vers des fonds de prématuration au bénéfice de la recherche publique (SATT, CNRS...).



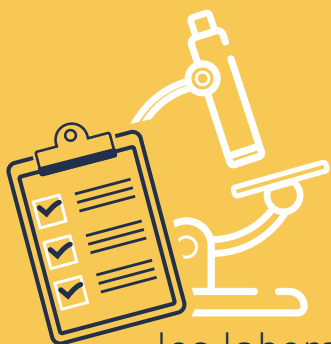
Acteurs en charge

- ◆ Ministère de l'Économie et des Finances
- ◆ Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- ◆ Parlement



Impacts prévisionnels

- ◆ Émergence et renforcement de projets et de trajectoires de recherche-développement dans le secteur associatif.
- ◆ Contractualisation plus forte entre les laboratoires publics de recherche et les associations non fiscalisées.
- ◆ Sécurisation des projets développés et mis en place par le secteur associatif.



Valoriser les laboratoires par leur contribution à la compréhension et à la résolution d'enjeux de société

Les laboratoires français en SHS sont évalués tous les cinq ans par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES). Ces critères d'évaluation sont basés sur une certaine lecture de la qualité des services et des produits de la recherche, qui ne tient compte que marginalement des actions de valorisation scientifique. Celles-ci sont assimilées aux interactions avec les industriels, l'aboutissement à des licences et déclarations d'invention. En sciences humaines et sociales, la diffusion scientifique est regardée, mais pas la mobilisation des travaux par les acteurs publics et privés de la société.

Il s'agirait ainsi d'introduire des critères de valorisation de l'utilité sociale et environnementale des laboratoires qui accordent une place notable aux efforts entrepris pour que les résultats de recherche soient connus et appropriés par les acteurs de la société. Ces valorisations peuvent être le fait de services, de produits, de méthodologies, ou de modes d'organisation, ayant vocation à répondre à des problématiques de société, dans le cadre de politiques publiques ou sur le marché.



Objectifs

- ◆ Définir la production de valeur autrement qu'en des termes strictement quantitatifs et économiques par l'identification de critères sociétaux qui tiennent compte des spécificités des SHS
- ◆ Permettre une valorisation d'actions qui ne sont aujourd'hui que faiblement mises en lumière, à l'image du transfert de connaissances ou d'outils ou la participation à la résolution de problématiques rencontrées par les acteurs de la société civile.
- ◆ Consolider le dialogue entre chercheurs et acteurs de la société, que ce soit en amont des programmes de recherche (en vue de les co-construire) ou en aval de ces programmes (en vue de l'utilisation concrète de leurs résultats).



Modalités d'application

- ◆ Construction du nouveau référentiel en lien avec le monde de la recherche (SHS et hors SHS)
- ◆ Expérimentation de ce référentiel auprès d'un échantillon de laboratoires et partage des résultats avec la communauté scientifique, les acteurs institutionnels et socio-économiques (Ministères, collectivités territoriales, entreprises, etc.)
- ◆ Adaptation puis mise en place effective du référentiel



Acteurs à mobiliser

- ◆ HCERES, en lien avec des Unités mixtes de recherche (UMR) et Equipes d'Accueil (EA)



Impacts prévisionnels

- ◆ Meilleur compte rendu des valeurs produites par la recherche en SHS, au-delà d'une considération strictement quantitative (nombre de publications) et financière (production de valeur monétaire)
- ◆ Changement des représentations d'une faible utilité des recherches en SHS et amélioration de l'image de la recherche en SHS au sein de la société
- ◆ Sortie d'une lecture individuelle de la performance pour tenir compte des logiques coopératives et collectives qui sous-tendent toute production scientifique
- ◆ Regain d'intérêt pour les actions de valorisation tournées vers la société et non seulement dans une logique individuelle et académique



Appuyer les expérimentations territoriales de solutions innovantes

Les collectivités territoriales s'inscrivent assez peu dans des logiques de recherche-développement, alors même qu'elles sont de plus en plus demandeuses de solutions plus pertinentes au regard des besoins sociétaux auxquels leur population fait face (mobilité, emploi, sécurité, accès à la culture ou aux commerces de proximité...). Quand elles financent des opérations de recherche, elles le font généralement pour des études, avec une application opérationnelle limitée, ou alors pour des sujets finalement peu stratégiques sur un plan politique. Cet investissement peu important en R&D des acteurs publics locaux est d'autant plus problématique, que de nombreuses solutions proposées par des acteurs privés ne peuvent être validées sans expérimentation in situ, nécessitant pourtant l'accès à des territoires-test.

Une telle lacune s'explique en partie par une méconnaissance des outils à la disposition des acteurs publics, dans le champ de la commande publique notamment. Les collectivités locales, de même que les autres acteurs publics, ont en effet peu recours aux « achats innovants » ou aux « partenariats d'innovation », alors même que ces marchés leur permettent, sous condition, de s'affranchir des contraintes de la réglementation de la commande publique (décret numéro 2018 – 1225 du 24 décembre 2018 et article L 2172 – 3 du code de la commande publique). Il y aurait pourtant un réel intérêt à déployer la recherche-développement dans les structures et collectivités publiques, en lien avec les acteurs de l'innovation sociale et offreurs de solutions sociétales : entreprises sociales, structures de l'économie sociale et solidaires...



Objectifs

- ◆ Démultiplier les territoires expérimentant des solutions socialement innovantes issues de démarche de recherche-développement
- ◆ Favoriser des démarches de dialogue à trois acteurs pour construire, expérimenter et évaluer des solutions socialement innovantes : acteurs public (collectivité) – chercheur – acteurs privé (entreprise)
- ◆ Permettre aux offreurs de solutions de tester leurs services ou produits, dans des cadres d'expérimentation pertinents



Modalités d'application

- ◆ Appui à la sensibilisation des collectivités territoriales pour qu'elles utilisent les marchés de recherche et développement dans les services prévus par le Code de la Commande Publique



Acteurs en charge

- ◆ Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- ◆ Ministère de l'Intérieur (Direction Générale des Collectivités Locales)
- ◆ Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
- ◆ Association des Régions de France
- ◆ Assemblée des Départements de France
- ◆ Association des Maires de France



Impacts prévisionnels

- ◆ Renforcement des solutions innovantes
- ◆ Construction de partenariats recherche-société



Intégrer les compétences d'un innovateur social dans les programmes de recherche

L'impact socio-économique des travaux de recherche devient un critère de plus en plus mentionné pour bénéficier d'un financement public en vue de mener une opération de recherche. Malgré cela, la majorité des travaux ne donne pas lieu à une utilisation plus forte ou massive des connaissances produites par les acteurs de la société. Le langage, les codes et les pratiques de la recherche rendent compliqué son transfert, sans travail préalable de « traduction ». Or cette traduction n'est souvent perçue que comme une opération de vulgarisation de la science, d'autant plus mal perçue par les scientifiques, qu'elle aboutit parfois à simplifier et à dénaturer le travail réalisé. A l'inverse, la réelle traduction consiste à construire du matériau pour l'innovation sociale à partir des connaissances produites. C'est à dire à établir la valeur ajoutée du travail de recherche, non sur un plan scientifique mais au regard des besoins de la société et de la manière dont il pourrait donner naissance - ou s'incorporer - à des projets d'innovation sociale.

Il s'agit ici de systématiser le recours à des « innovateurs sociaux » dans les programmes de recherche afin d'assurer ce travail de traduction des résultats scientifiques vers l'innovation sociale. Les innovateurs seraient embarqués au cours de la réalisation des programmes de recherche, et non uniquement en phase avale ou finale. Ils auraient pour tâche de détecter les pistes d'innovation et faire se rencontrer les chercheurs avec les bénéficiaires (utilisateurs) de leurs travaux de recherche : chefs d'entreprises, dirigeants associatifs, élus ou cadres des collectivités territoriales...



Objectifs

- ◆ Favoriser le dialogue entre chercheurs et innovateurs, pour aboutir à une recherche plus facilement appropriée par les acteurs socio-économiques
- ◆ Soulager les chercheurs face à l'injonction de valorisation socio-économique, en confiant cette mission à des professionnels, sans toutefois déposséder le chercheur de l'utilisation de ses propres résultats
- ◆ Faciliter la réponse en commun aux appels à projets par des équipes de chercheurs et des équipes d'innovateurs sur un même programme



Modalités d'application

- ◆ Expérimentation de dispositifs « d'embarquement » d'innovateurs au sein d'un échantillon de programmes de recherche soutenus dans le cadre des appels à projets ANR 2020
- ◆ En fonction des résultats de l'expérimentation, élargissement du dispositif à tous les programmes de recherche SHS



Acteurs en charge

- ◆ Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- ◆ Agence nationale pour la Recherche (ANR)
- ◆ Conseils régionaux
- ◆ Universités



Impacts prévisionnels

- ◆ Facilitation du transfert de la recherche SHS par les acteurs de la société
- ◆ Utilisation plus forte de la science dans la construction des solutions aux défis sociétaux



Porter une réflexion sur la propriété intellectuelle de la recherche en SHS, pour en faciliter l'exploitation sociale et économique

L'outil de mesure traditionnel de l'innovation technologique est le brevet ; le droit d'auteur s'applique quant à lui à l'ensemble des œuvres de l'esprit, dont les productions de la recherche académique (travaux de recherche). La contribution des sciences humaines et sociales à l'innovation sociale n'est pas mesurée et ne dispose pas d'un dispositif de protection comme l'ont les sciences dites dures au regard de l'innovation technologique.

Cette réalité a plusieurs conséquences, notamment : Les projets de recherche en SHS sont souvent incompatibles avec les conceptions classiques de l'innovation et les modèles économiques de valorisation qu'utilisent les professionnels du transfert, notamment les SATT. De fait, celles-ci délaissent totalement les sciences humaines et sociales, sauf si elles intègrent fortement des applications numériques ou technologiques ; Les SHS sont positionnées très loin des réalités industrielles et économiques, alors mêmes que celles-ci sont au cœur de ses objets de recherche ; Les milieux académiques SHS, en France notamment, ont été travaillés par une forte culture de la réflexivité et de la critique, qui les a longtemps tenus à distance des opérateurs économiques. Les laboratoires en SHS bénéficient globalement de peu de financements privés.

Il s'agirait ainsi d'explorer les modèles juridiques permettant un meilleur recours aux recherches en SHS par un tiers usager (notamment dans une logique d'innovation) et de créer des circuits de rétribution pour les chercheurs et les laboratoires.



Objectifs

- ◆ Faciliter l'exploitation sociale et économique des recherches en SHS
- ◆ Protéger la création du chercheur mais s'autoriser à faciliter sa diffusion pour motif d'intérêt général, si son exploitation s'intègre dans une démarche d'innovation sociale.
- ◆ Développer les financements privés des laboratoires publics SHS



Modalités d'application

- ◆ Soutenir la recherche juridique concernant les liens entre recherche en SHS et innovation sociale
- ◆ Identifier les implications pratiques d'intégration d'un nouveau modèle juridique de protection et valorisation de l'innovation sociale, sur la vie des laboratoires SHS, la conduite et la valorisation de leurs travaux



Acteurs en charge

- ◆ Institut National pour la Protection Industrielle (INPI)
- ◆ Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation



Impacts prévisionnels

- ◆ Facilitation de l'exploitation des travaux de recherche en SHS
- ◆ Améliorer et assurer une juste rétribution aux auteurs et chercheurs dont les travaux sont utilisés à des fins d'innovation par les acteurs socio-économiques.



Organiser un dispositif national de recours à la recherche sur les grandes questions sociétales

L'État et les différents ministères utilisent assez peu les connaissances scientifiques en appui à la décision politique. Si le recours à la légitimation scientifique est important, il s'opère au travers de comités ad hoc, composés d'experts choisis pour des raisons plus politiques qu'académiques. Ces pratiques se retrouvent au niveau des collectivités territoriales qui font assez peu appel aux compétences des chercheurs en sciences humaines et sociales pour éclairer des enjeux très stratégiques. Le débat récent sur la place de la recherche vis-à-vis des politiques de « déradicalisation » a montré le dysfonctionnement d'un système qui cloisonne le politique du scientifique.

En prenant appui sur des démarches déjà menées à l'étranger et particulièrement sur le programme « Actions Concertées » du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC), il s'agit de positionner davantage la recherche académique en appui de la résolution pratique et opérationnelle de problématiques majeures auxquelles la société française fait face. Cet appui doit s'opérer de manière transparente, visible et veiller à défendre l'indépendance du chercheur vis-à-vis de l'autorité politique. En contrepartie, la recherche doit s'efforcer d'intégrer une dimension applicative forte pour être réellement influente sur la décision publique.



Objectifs

- ◆ Répondre à des besoins de recherche et d'innovation identifiés par le gouvernement et les grandes administrations publiques
- ◆ Favoriser le maillage et l'interconnaissance entre les grands acteurs publics exprimant des besoins d'innovation et de recherche, et les chercheurs
- ◆ Optimiser l'utilité (et l'utilisation) des résultats de recherche en SHS par les grands acteurs publics
- ◆ Accroître la capacité de prise de décision et d'innovation dans les organisations publiques



Modalités d'application

- ◆ Le Centre National pour la Recherche Scientifique (CNRS) pourrait être porteur d'un dispositif comparable à « Actions Concertées ». Il organiserait, à partir des demandes des ministères, des appels à manifestations d'intérêts scientifiques sur les sujets identifiés, et gèrerait les enveloppes budgétaires allouées dès le début du programme



Acteurs en charge

- ◆ Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- ◆ CNRS



Impacts prévisionnels

- ◆ Compréhension et appropriation des décisions politiques sur un certain nombre d'enjeux
- ◆ Facilitation du traitement politique d'un certain nombre de grands enjeux
- ◆ Construction de partenariats recherche-société

Bibliographie

- BERNATCHEZ, J. (2006). « L'innovation sociale et l'université au Québec : le défi de rendre opératoire un concept polysémique ». In *Second International Colloquium on Research and Higher Education Policy*, UNESCO, Paris.
- BROSSAUD C. (2013), *Valoriser l'innovation sociale et responsable avec les SHS : nouveau défi pour le XXIème siècle ?*
- BRUNO I. (2011), « Comment gouverner un « espace européen de la recherche » et des « chercheurs-entrepreneurs » ? Le recours au management comme technologie politique », *Innovations* 2011/3 (n°36), p. 65-82.
- BRUNO I. (2013), « Éditorial : Ne cherchez plus, innovez ! », *Revue Française de Socio-Économie*, 2013/1 n° 11, p. 9-14.
- DOUCHET L. (2019), « Être une entreprise et servir la société, analyse du processus d'institutionnalisation de l'innovation sociale en France au début du XXIè siècle », Thèse en Science politique, sous la direction de Xabier ITÇAINA, Université de Bordeaux.
- ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON (2011), *Valoriser la recherche en sciences humaines et sociales, de la réflexion à la pratique*.
- FAYOLLE A., SCHMIDT U. (2014), « La coopération chercheurs-entrepreneurs : mission impossible ? », *Entreprendre & Innover* 2014/2 (n° 21-22), p. 123-136.
- FLESIA E. (2006), « Valorisation de la recherche, innovation et création d'entreprises », *Géographie, économie, société* 2006/1 (Vol. 8), p. 149-158.
- FONTANILLE J. (2010), « La valorisation des SHS est-elle nécessairement le supplément d'âme des transferts de technologies ? », Université de Limoges, 2010.
- GIRARD J.-P. (2013), « Innovatives SHS : émergence d'une communauté de la valorisation numérique en Sciences Humaines et Sociales », ArchéOrient-Le Blog (Hypotheses.org), 14 juin 2013. En ligne] <http://archeorient.hypotheses.org/1190>
- LAPERCHE B. (2002) « Le carré organique de la valorisation de la recherche. Le cas d'une jeune université dans un contexte de crise », *Politiques et gestion de l'enseignement supérieur* 2002/3 (no 14), p. 171-198.
- MESRI (2018), « Les effectifs universitaires 2017-2018 », *Note Flash* du SIES.
- MESRI – SIES (2017), *Sciences Humaines et Sociales, Indicateurs synthétiques*.
- MESRI – SIES (2017), « La situation des docteurs sur le marché du travail », *Note d'information* 17.03.
- MESRI – SIES (2019), *Etat de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°12*.
- POPPER K. (1973), *La logique de la découverte scientifique*, Payot.
- RICHEZ-BATTESTI N., VALLADE D. (2009), « Économie sociale et solidaire et innovation sociale : Premières observations sur un incubateur dédié en Languedoc Roussillon », *Innovations* 2009/2 (n° 30), p. 41-69.
- WEBER M. (1965, 1992), *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, Press Pocket.

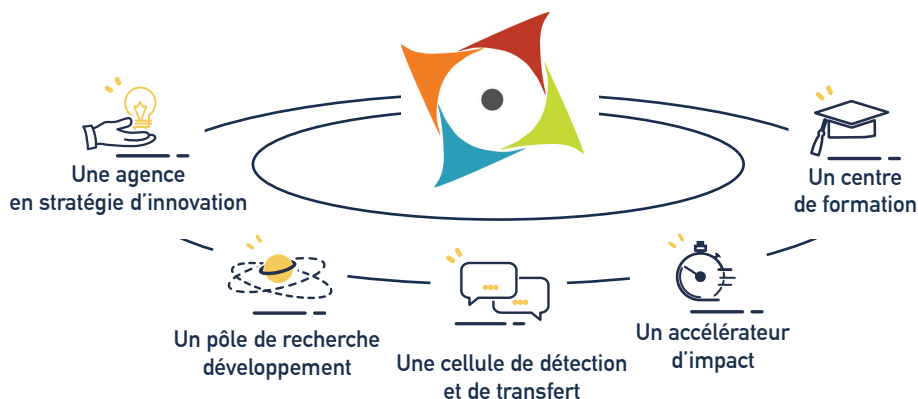
Les auteurs

Ce livre a été rédigé de manière collective sous la direction de Méri REALE. Ont contribué sa rédaction : Clara BOURGEOIS, Jérémy BREMAUD, Laura DOUCHET, Olivier PALLUAULT, Sébastien PALLUAULT

Les auteurs sont tous membres de la coopérative ELLYX sous statut SCOP. Ellyx est née de la volonté conjointe de ses fondateurs d'accompagner les projets d'innovation sociale, porté par des entreprises, collectivités et associations, à réaliser la promesse de transformation sociale qui les sous-tend et de concevoir des solutions en capacité de répondre à des enjeux sociétaux de grande ampleur.

Depuis 2013, Ellyx est reconnue Jeune entreprise innovante (JEI) et titulaire de l'agrément crédit impôt recherche (CIR) par le Ministère de l'Enseignement Supérieure, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Ellyx a également obtenu, en 2019, le label CDT (« Cellule de Diffusion Technologique ») au titre de son activité de diffusion et de transfert et de son rôle d'interface entre le monde de la recherche et les acteurs socio-économiques.

En 2019, Ellyx a créé avec avec la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de l'Université de Poitiers et du CNRS, le LabCom DESTINS (<http://labcom-destins.fr>), premier laboratoire commun spécifiquement dédié à l'innovation sociale. Ce labcom a obtenu le soutien de l'Agence nationale de la recherche.





Bordeaux - Paris - Lyon - Poitiers

☎ 09 83 32 76 70 ✉ contact@ellyx.fr

🌐 ellyx.fr 🌐 rd-sociale.fr 🌐 innovation-sociale.fr

123 avenue René Cassagne 34 Boulevard Solférino
33150 CENON 86000 POITIERS

Octobre 2020

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Réalisation graphique et mise en page : Laura Vidoni, ELLYX
Impressions réalisées par SODAL imprimeur(s)
à LANGON (33213)
dépôt légal : octobre 2020
Cet ouvrage a été imprimé en France

Renforcer les liens Société et Recherche

Le rôle structurant des sciences
humaines et sociales

Ce livre blanc est publié dans un contexte où nous avons le plus urgemment besoin des sciences humaines et sociales : pour éclairer nos choix de société et pour appuyer l'émergence de propositions et d'initiatives fortes, transformatrices, en capacité de renforcer nos institutions, nos solidarités, nos écosystèmes.

Il est constitué de deux parties. Une première partie développe une lecture des enjeux des liens entre recherche et société. Une deuxième partie met en lumière 10 propositions d'actions à l'endroit des pouvoirs publics pour amorcer une nouvelle stratégie à l'égard des sciences humaines et sociales.



Réalisé avec l'aide du Ministère de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

